

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



SOCIETE GENERALE
ALGERIE



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaia

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : économie monétaire et bancaire

L'INTITULE DU MEMOIRE

COVID-19 et évolution des activités bancaires en Algérie
Cas : SGA

Préparé par :

- KHELIFATI Salima
- KRIMAT Amel

Dirigé par :

FERRAH Sabrina

Jury :

Président : KACI Boualem

Examineur : GANA Brahim

Rapporteur : FERRAH Sabrina

Année universitaire : 2020/2021

Remerciements

Tout d'abord nous remercions DIEU tout puissant qui nous à procuré le courage, la patience et la volonté pour mener à bien ce modeste travail.

En premier lieu, nous tenons à remercier chaleureusement notre promotrice Mme FERRAH SABRINA pour la confiance qu'elle nous a accordée en acceptant de diriger ce travail, pour les conseils et le temps qu'elle nous a bien voulu consacrer à suivre ce travail. Nos remerciements s'adressent aussi à tous les enseignants de la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion.

Nos très vifs remerciements vont à l'ensemble du personnel de la Banque Societe Générale Algérie d'Akbou agence « 502 » et en particulier Mr ADDOUR ABDELGHANI notre maitre du stage pour ses orientations et la mise en place des moyens et des données nécessaire à la réalisation de ce travail.

On termine ces remerciements par les personnes qui nous sont chères. Nos deux familles pour leurs soutien et encouragements tout au long notre parcours universitaire.

Dédicace

Je saisis l'occasion pour offrir ce modeste travail aux êtres que je considère la lumière de mon existence, qui m'ont appris la patience, la foi en dieu et m'ont aidé à suivre mon chemin.

À mon cher père : Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour toi. Rien au monde ne vaut les efforts fournis pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation.

À ma très chère mère : Tu représentes pour moi le symbole du sacrifice et de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi.

À mon très cher frère Cherif : Je te dédie ce travail en témoignage de mon amour et ma reconnaissance pour ta présence et ton soutien en permanence, que dieu te garde et tu bénis.

À mes très chères sœurs : Sonia, Nassima, Kamela, Tinhinane. Je vous remerciez jamais assez d'être à mes côtés pour chaque événement dans ma vie que dieu vous protège;

À mes beaux frères : Ghiles, Salim et Saadi.

À mes adorables nièces : Alicia, Léa.

À mes chers neveux : Aymen, Sami, Dilan et Ilyan.

À ma meilleure amie et mon binôme SALIMA compagne de cette aventure pédagogique. Partager ces moments d'étude et de travail fut mémorable.

À mes chers amis : Sabrina, Samia, Lydia, Asma, Tinhinane, Taous . Pour votre appui, votre assistance sans faille et pour vos encouragements sincères.

Et à toute personne qui m'a aidé de près ou de loin à réaliser ce modeste travail.

AMEL

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

La personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection, à l'être qui m'est le plus cher, à ma douce mère.

Mon cher père, je ne te remercie jamais assez d'avoir fait de moi la personne que je suis aujourd'hui.

Mon cher grand frère Nabil repose en paix.

Mes chères sœurs Nabila , Lamia ,Saida et Chahinez et leurs maris Halim , Salem, yazid et Tarik .

Mes chers frères Salim, Said et Sofiane et leurs femmes Lynda et Samia.

Mon cher ami Cherif qui a toujours été la pour moi.

Mes petit(es) neuvés et nièces.

Mes deux chères copines depuis toujours Asma et Aicha je vous remercie jamais assez pour votre présence ainsi que vos encouragements en permanence.

Mon binôme AMEL, compagne de cette aventure pédagogique. Partager ces moments d'étude et de travail fut mémorable. Recueillez ici une amitié sincère et un honneur d'avoir fructifié tant de savoir à tes côtés.

Mes ami(es) que je ne pourrai pas oublier (Mayssa ,Zahra, Tinhinane,Amira,Farid,Taous,Achour,Abedrezak) Pour votre appui, votre assistance sans faillite et pour vos encouragements sincères

Tous ceux qui me connaissent de près ou de loin.

SALIMA.

Liste des Abréviations

ABF : Agent a Besoin de Financement.

ACF : Agent a Capacité de Financement.

ACP : l'Agence Clientèle Patrimoniale.

AFNOR : Association Française de Normalisation.

ANZ: Australia and New Zealand Banking.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BC : Business Center.

BCA : Banque Centrale d'Algérie.

BDC : Bon de Caisse.

BDL : Banque du Développement Local.

BEA : Banque Extérieur d'Algérie.

BF : Banque de France.

BFI : Banque de Financement d'Investissement.

BNA : Banque Nationale d'Alger.

BNP : Banque Nationale de Paris.

BTP : Bâtiment et Travaux Public.

CA : Crédit Agricole.

CAD : Caisse Algérienne de Développement.

CAF : Capacité d'Auto Financement.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie.

CME :Caisse des Marchés de l'Etat.

CCT : Crédit à Court Terme.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations.

CEDA : Caisse d'Équipement et de Développement de l'Algérie.

CIB: Carte Inter Bancaire.

CLT : Crédit à Long Terme.

CME : Crédit Mutuel Enseignant.

CMT : Crédit à Moyen Terme.

CNEP : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.

DAT : Dépôt A Terme.

DGE : Direction des Grandes Entreprises.

DGEI : Direction Grandes Entreprises Internationales.

DGEN : Direction Grandes Entreprises Nationales.

DZD : Dinar Algérien.

FED : réserve Fédérale des Etats Unis.

HT: Hors Taxes.

IFS: International Featured Standard.

IMF : Institutions de Micro Finance.

INSEE : l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

KDZD : Kilo-Dinars Algerien.

LMC : Loi sur la Monnaie le Crédit.

MBA: Master of Business Administration.

Mt : Montant.

PDG :Président Directeur Général.

PGE : Prêts Garantis par l'Etat.

PME : Petites Moyens Entreprises.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

PMI : Petites Moyens Industries.

PRI-PRO :privé-professionnel.

PRO-LIB : Profession Libérale.

SG : Société Générale.

SGA : Société Générale Algérien.

SPA :Société par actions.

TPE : Terminal de Paiement Electronique.

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale

Chapitre 01 : La structure générale du système bancaire.

Introduction

Section 01 : Concepts relatifs à la banque.

Section 02 : L'intermédiation financière.

Section 03 : Le système bancaire algérien.

Conclusion

Chapitre 02 : Le financement de l'économie par le crédit.

Introduction

Section 01 : L'aspect théorique de crédit.

Section 02 : Le financement de l'économie.

Section 03 : Les moyens de paiement bancaire.

Section 04 : Les risques et les garanties liées à l'activité bancaire

Conclusion

Chapitre 03 : L'impact du COVID-19 sur l'évolution de l'activité bancaire.

(cas de Société Générale Algérie agence 502 d'akbou).

Introduction

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil « société générale

Section 02 : Les effets de COVID-19 sur l'ensemble des activités de société générale Algérie (Etude de cas pratique agence 502).

Section 03 : Les mesures de prévention prises par la Société Générale Algérie pour la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Conclusion

Conclusion générale.

Bibliographie.

Annexes

Liste des figures.

Table de matières.

Résumé.

Introduction Générale

Introduction générale

Après l'effondrement du régime socialiste et l'échec du système de l'économie pilotée dans l'instauration d'un climat de développement, l'adoption d'un nouveau mode de gestion économique, en l'occurrence l'économie de marché, s'est imposée d'elle-même.

Avec la transition de l'Algérie vers l'économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé, en passant peu à peu d'un système de monobanque (où l'économie était financée directement par le Trésor, qui distribue le crédit, par l'intermédiaire des banques commerciales d'Etat, à des entreprises publiques inefficaces et déficitaires) à un système financier moderne, fondé sur le jeu du marché.

Cette mutation est le fruit de la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui constitue une loi majeure dans la mesure où elle marque la rupture avec les anciennes pratiques dirigistes et consacre le passage à l'orthodoxie bancaire universelle.

Aux termes de cette loi, les fonctions principales d'une banque commerciale, qui découlent de sa fonction d'intermédiaire sont : la réception des fonds du public, les opérations de crédits et la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. À titre accessoire, une banque peut effectuer des opérations de changes et de placements...Etc.

Les banques, en plus de leurs fonctions commerciales, elles assurent, également, des fonctions économiques. En effet, elles participent par les crédits consentis à la création des richesses et de l'emploi.

Par conséquent, la banque s'impose sur la scène économique comme partenaire incontournable et indispensable par ses attributions d'intermédiaire agréé et plus particulièrement, par sa fonction d'établissement de crédit.

Le secteur bancaire algérien a connu à partir de 1962 de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectif la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leurs développements dans les meilleures conditions. Cette période fut caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat

et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie en vue de son développement.

Durant la décennie 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, entre autre, la création des banques privées. La débâcle de ces dernières a incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et les outils pour une surveillance prudentielle renforcée.

Le système bancaire moderne a subi des améliorations suite à des changements politiques, sociaux et économiques causés par la succession des crises, pandémies et guerres. De nos jours ce système acquiert un caractère international.

Le système bancaire est un ensemble d'institutions et de mécanismes permettant le bon fonctionnement des banques. Ces banques créent la monnaie en consentant des crédits. Elles procurent donc à l'économie des instruments de paiement.

De sa part, la monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les transactions entre les différents acteurs.

Dans ce contexte, les banques et les établissements financiers développent de plus en plus des activités et des technologies d'information qui permettent de minimiser le temps et les coûts pour accroître leurs résultats et faire face à la concurrence.

Malgré la diversification des banques et le développement technologique, l'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes perturbations et parmi ces menaces on cite la crise sanitaire de covid-19 qui a touché le monde entier.

La pandémie de Covid-19 représente une menace majeure pour le secteur bancaire en particulier et l'économie d'une façon générale, les marchés financiers ont été fortement touchés depuis l'accélération de la propagation de cette crise sanitaire à l'échelle mondiale. Les banques font ainsi partie des premiers acteurs à s'inquiéter de l'impact économique de l'épidémie.

Il s'agit non seulement d'une crise sanitaire d'une ampleur mondiale, mais aussi d'une période de bouleversements économiques, que certains n'ont jamais vu auparavant, caractérisée par un isolement social et commercial.

La pandémie de Covid-19 a affecté l'Algérie au moment de la formation d'un nouveau gouvernement chargé de conduire des réformes politiques et économiques, et de rééquilibrer les finances publiques.

Selon l'analyse de la Banque mondiale, la crise de covid-19 a touché l'intégralité des secteurs dans notre pays notamment le secteur économique par la chute des prix des hydrocarbures, et le secteur bancaire lui non plus n'a pas été épargné. Il souffre d'un manque flagrant de liquidité, notamment les banques publiques.

L'objectif de notre travail est d'apporter un éclaircissement sur la question centrale qui est :

Quel est l'impact de la crise actuelle de COVID-19 sur l'ensemble des activités bancaires?

Cette problématique est accompagnée des questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les différentes activités d'une banque et Comment le système bancaire algérien a évalué?
- Que-ace-que la crise sanitaire de (covid-19) et quel est son effet sur le secteur bancaire?

Pour répondre à ces questions, nous avons émis les hypothèses suivantes :

- Les banques représentent le levier conducteur de l'activité économique.
- La crise sanitaire de COVID-19a touché l'environnement social, économique des banques et impacté sa rentabilité.

Pour mettre la lumière sur ces hypothèses et rassembler des informations fiables et judicieuses sur le sujet, nous avons scindé notre travail en s'appuyant d'une part sur la recherche bibliographique pour la partie théorique, à travers la documentation des ouvrages, revues, journaux et publications, mémoires ainsi que des sites internet officielles, d'autre part,

le stage pratique effectué au sein de la banque Société Générale Algérie Agence d'Akbou 00502, qui nous a permis de collecter des données et des statistiques que nous avons exposé et analysé dans le cas pratique.

Par ailleurs, nous avons structuré notre travail en trois grands chapitres, dans lesquels nous avons essayé d'apporter des éléments des réponses à la question principale ainsi qu'aux questions secondaires qui en découlent.

- Le premier chapitre : traitera le cadre théorique en mettant en évidence certaines définitions et concepts de base sur les banques et l'intermédiation financière.
- Le deuxième chapitre : il est consacré pour aspect théorique du crédit ainsi que les risques encouru par la banque et les moyens de couvertures contre ces risques.
- Le troisième et le dernier chapitre qui constitue notre cas pratique dont lequel on va répondre à notre problématique principale qui est «l'impact de COVID-19 sur l'activité bancaire en générale et la société générale en particulier».

*Chapitre 1 La structure
générale du système bancaire*

Introduction

Le système bancaire joue un rôle important et fondamental dans le développement économique d'un pays quelconque, pour cela les banques cherchent sans cesse à trouver les moyens adéquats pour satisfaire sa clientèle et maintenir sa place sur le marché par la fourniture des meilleures prestations, aussi la banque représente un intermédiaire financier entre les agents économiques ayant un excédent de fonds et les agents économiques ayant besoins de capitaux, son rôle est de participer à la satisfaction des besoins des agents économiques et garder un certain niveau d'équilibre entre l'offre et la demande, chaque banque est spécialisée selon ces clients et son activité principale.

En effet, le système bancaire algérien comme tous les autres souffre des insuffisances même après l'indépendance, mais essaye de tenir un contrôle sur la circulation de la monnaie dans le respect de la réglementation établie pour assurer le bon fonctionnement des banques et essayer de réduire les risques financiers à travers la mise en place des réformes bancaires.

Le présent chapitre sera divisé en trois sections, la première sera consacrée à concepts relatifs à la banque, dans la deuxième section, nous aborderons de manière globale le processus d'intermédiation financière et sa structure, la troisième et dernière section se portera sur l'évolution du système bancaire Algérien.

Section 01: Concepts relatifs à la banque

La banque désigne tant à la fois une entreprise ou une institution, Les banques jouent un rôle prépondérant, elle influence d'une manière directe et indirecte le développement de l'économie et elle effectue des opérations financières et commerciales.

1.1 Définition de la banque :

La banque peut être définie comme un établissement financier qui exerce, à titre habituel les opérations décrites dans les articles 66 à 69¹ de l'ordonnance 03/11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiant et complétant la loi 90/10 du 14/04/1990.

¹Articles 66 à 69 de l'ordonnance 03/11 du 26/08/2003

Aux termes de ces articles cités ci-dessus, sont assimilées à des opérations de banques :

- La collecte des fonds du public
- L'octroi du crédit
- La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

Elle constitue, juridiquement, une institution financière régie sur la loi de crédit et la monnaie.

Juridiquement parlant et selon les articles 90-10 du 14 avril 1990 de la loi sur la monnaie et le crédit : « les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations de la banque, c'est-à-dire la réception de fonds publics, les opérations de crédit et la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci. ».²

Economiquement parlant, la banque est le financier de l'économie par ses deux modes d'intervention :

Elle se place comme intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire ;

Les offreurs et les demandeurs de capitaux entrent directement en relation en se présentant sur un marché de capitaux (marché financier, marché monétaire, etc.), c'est la désintermédiation.

1.2 Les types de banques :

Chaque banque est spécialisée selon son activité principale et sa clientèle, alors on distingue cinq différents types de banque:

1.2.1 La banque centrale :

La banque centrale est une institution qui gère la monnaie d'un pays, elle est unique dans chaque pays, elle émet des billets de banque, met en œuvre la politique monétaire,

²Batac, Julien, et Vincent Maymo, 2009, « Les nouveaux outils de pilotage dans les banques », *Revue française de gestion*, vol. 191, no. 1, pp. 153-166.

c'est elle qui a la charge de la gestion des réserves de change d'un pays et surveille le système financier, c'est elle qui fixe le taux d'intérêt.

C'est le cas de : la banque centrale d'Algérie (BCA ou BA), la banque de France (BF), la réserve Fédérale des Etats Unis... (FED).

1.2.2 Les banques commerciales :

Les banques commerciales sont aussi appelées banques de détail. C'est le type de banques qui travaille avec les particuliers, les petites et moyennes entreprises, associations, etc. Ce sont les banques dans les quelles nous avons tous nos comptes chèques, épargne, commercial et aussi devise, ses activités principale sont la collecte des dépôts et l'octroi des crédits.

1.2.3 Les banques d'affaires :

Les *banques d'affaires* s'occupent essentiellement des grande et moyenne entreprises, qui s'engagent sur le long terme pour financer les projets économiques (création, développement des sociétés). Elles accompagnent les grandes entreprises en proposant divers services bancaires comme des conseils stratégiques et financiers. Parmi les banques d'affaires les plus connues, figurent les américaines Goldman Sachs, J.P. Morgan et Morgan Stanley, la franco-américaine Bryan, Garnier & Co., les françaises Société Générale CIB, Crédit Agricole CIB, BNP Paribas CIB et Rothschild & Cie, ou encore le belge Degro of Petercam.

1.2.4 Les banques de dépôt :

Ce type de banque a une relation directe avec leurs clients (particuliers, entreprises, etc.), sa fonction principale consiste à recevoir des dépôts d'une part et accorder des crédits aux agents économiques d'autre part.

1.2.5 Les Banques d'investissement :

Les banques d'investissement, appelées également banques à long et moyen terme, elle s'occupe des activités liés au marché, ces banques d'investissement vendent et achètent des actions, des obligations, la levée de fonds pour des entreprises nouvellement cotées ou gérer des opérations de change.

1.3 Le rôle et les fonctions de la banque

Les fonctions de la banque et la réglementation bancaire précisent et détaillent les opérations et activités bancaires et se présentent comme suit :

1.3.1 La collecte des dépôts (ressources)

La collecte des dépôts est une mission essentielle des banques, sont considérés comme fond reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, on distingue deux types de dépôts : les dépôts à vue et les dépôts à terme.

- Les dépôts à vue : ce sont des dépôts ou le déposant peut les retirer à n'importe quel moment. Ils sont matérialisés par l'ouverture des différents comptes (les comptes cheques, les comptes courants, comptes épargnes).
- Les dépôts à terme : les dépôts à termes ce sont l'ensemble des dépôts qui sont déposés au niveau des banques pour une période fixe ou déterminée à l'avance (Min 90 jours), contrairement à les dépôts à vue.

1.3.2 L'octroi de crédit

La distribution des crédits est l'activité principale d'une banque. Ce sont les actes par lesquels une personne physique ou morale met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre (elles englobent les prêts, les découverts, l'ouverture de crédit et les crédits par signature).

1.3.3 La gestion des moyens de paiement :

Il est désigné comme moyen de paiement tout instrument, permettant à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. Il existe de nombreux modes de paiement, les plus utilisés sont : la carte bancaire, le virement bancaire, le prélèvement automatique, les espèces, le chèque, le compte virtuel, le paiement sans contact.

Section 02 : intermédiation financière

La question de l'intermédiation financière est à la fois ancienne et nouvelle. Ancienne, dans la mesure où depuis longtemps les théories monétaires, telles que celle de Gurley et Shaw qui datent déjà d'une quarantaine d'années, l'étudient en distinguant la finance directe et la finance indirecte. Nouvelle, parce que la globalisation financière actuelle est régie par une règle que l'on peut appeler « Règle des 5 D » : le décroisement des marchés (avec la suppression du contrôle des changes sur le plan extérieur et avec l'unification des marchés de capitaux sur le plan intérieur), la Dématérialisation des marchés et des titres (les marchés financiers sont des réseaux informatiques et les titres papiers n'existent plus), la Déréglementation (avec la déspecialisation des institutions et la dérégulation des activités), la Désintermédiation des financements (avec la titrisation des financements) et le Désengagement de l'Etat³.

Dans cette section, nous allons définir plus en profondeur cette notion d'intermédiation, expliquer quels sont les intermédiaires financiers et la typologie d'intermédiation financière ensuite déduire le rôle de l'intermédiation financière dans la croissance économique.

2.1 Définition du concept d'intermédiation financière

Selon le dictionnaire économiques: «Il ya intermédiation financière lorsqu'une institution financière s'interpose entre le détenteur de capitaux et l'emprunteur. Les agents en situation de besoin de financement s'endette auprès de l'intermédiaire qui s'endettent auprès des agents disposant d'une capacité de financement. Cette intermédiation comme tout service a un cout qui renchérit le prêt pour l'emprunteur »⁴.

L'INSEE⁵, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, définit l'intermédiation financière comme suit : « L'activité d'intermédiation financière consiste à acheminer des fonds entre des tierces parties dont l'une dispose de moyens excédentaires et l'autre est à la recherche de fonds ».

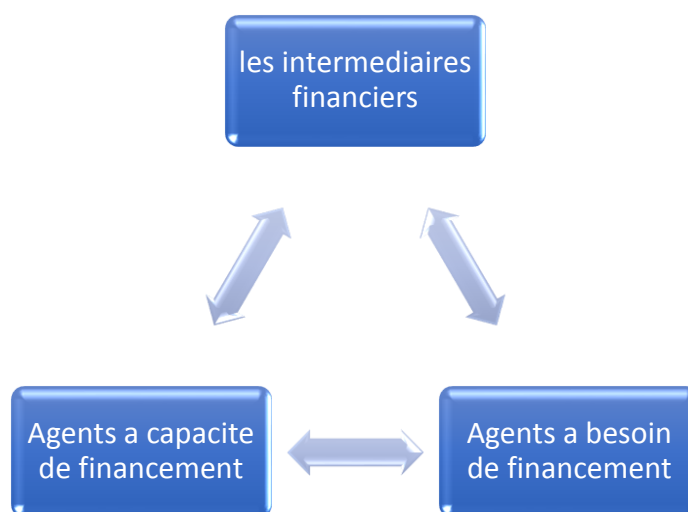
³ Ch. Bialès, 16/07/13, ''L'intermédiation financière'' pp.2

⁴ A. Beitone, Ch. Dollo, J-P. Guidoni, A. Legardez, 1991, «Dictionnaire des sciences économiques», Armand Colin, Paris,

⁵ L'INSEE, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'intermédiation financière est l'opération qui consiste à relier d'une part, les agents économiques ayant un besoin de financement appelés emprunteurs avec les agents à capacité de financement appelés prêteurs par l'intervention d'un intermédiaire financier qu'est une personne physique ou morale qui soit, s'interpose entre les agents économiques pour faire se rencontrer l'offre et la demande de capitaux ou qui soit, assure la conservation ou la gestion des titres qui leur sont confiés par des tiers.

Figure N°01 : Le système financier



Source :Kpodar.K: « Développement Financier, stabilité Financière et Croissance Economique : Implications pour la réduction de la pauvreté, Thèse de Doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, 2006,p.26.

2.2 Les types d'intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de l'économie. Ils collectent l'épargne, financent l'activité économique et sont des acteurs de premier plan sur les marchés financiers. Ce constat est valable à l'échelle de l'économie mondiale

F.Mishkin opère une multitude de variétés d'intermédiaires financiers. Il les a regroupées en trois grandes catégories : les institutions de dépôts, les établissements d'épargne contractuelle et les entreprises d'investissements.

2.2.1 Les institutions de dépôts :

Une institution de dépôt est une institution publique ou privée, qui assure une mission économique qui est la collecte des ressources via des dépôts à vue des agents économiques, les comptes d'épargne et les dépôts à terme.

2.2.2 Les institutions d'épargne contractuelle :

Une institution financière spécialisée est une institution de crédit, mais qui obéit à des règles spécifiques le différenciant des banques d'affaires et des banques de dépôt classiques, et dans ce cas d'institution d'épargne contractuelle les fonds sont apportés régulièrement sur la base d'un contrat à long terme. Ce type d'intermédiation à son tour est divisé en trois sous types :

- Les compagnies d'assurances vie : l'assurance-vie est un placement financier qui permet au souscripteur d'épargner de fonds dans l'objectif de le transmettre à un bénéficiaire lorsque survient un événement lié à l'assuré : son décès ou sa survie. Ce produit d'épargne permet au souscripteur de percevoir des intérêts sur son contrat en fonction du capital investi.
- Les compagnies d'assurance dommages : Assurance dommage c'est un type d'assurance qui donne droit à une indemnité, normalement égale au montant du préjudice dû à un événement accidentel et involontaire (assurance accident), appelé « sinistre » comme par exemple les pertes ou dommages matériels subis pour votre auto, votre habitation ou votre entreprise à la suite d'un sinistre.
- Les fonds de pension : les fonds de pensions sont des caisses de placement collectif (OPC) qui gèrent l'épargne salariale et la retraite. Leur objectif premier est d'assurer aux contractants ayant atteint l'âge de la retraite, un revenu sous forme de pension viagère ou de capital. Leur fonction dépend du régime des retraites adopté par le pays, régime de capitalisation ou régime de répartition.

2.2.3 Les entreprises d'investissements :

Les entreprises d'investissement correspondent à des personnes morales autres que les établissements de crédit qui ont pour profession habituelle la fourniture de services d'investissement. Ces personnes morales diffèrent des établissements de crédit puisque le champ d'action de leurs activités est restreint. En effet, les entreprises d'investissement ne peuvent exercer à titre professionnel que les activités définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui est également leur autorité d'agrément. Les entreprises d'investissement proposent à leur clientèle des services comme la réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ou la négociation pour compte propre.

A titre d'exemple on cite quelques types d'entreprises d'investissements :

- Les fonds collectifs d'investissement : les fonds d'investissement, aussi appelés L'INSEE⁶, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, sont des organismes de financement collectif c'est à dire les établissements bancaires ou les particuliers.

Les fonds d'investissement ont pour but d'apporter un soutien financier aux entreprises pendant une période bien définie qui varie entre 3 ans à plus de 7 ans. Les fonds peuvent servir à créer une entreprise, à améliorer les activités ou encore à financer l'implantation d'une société à l'étranger.

Les investisseurs peuvent choisir les fonds de placement qui les intéressent parmi les milliers qui existent sur le marché financier.

- Les fonds de placement monétaires : un fonds monétaire est un capital investi en titres de créances à court terme, Jugé moins risqué ce type d'épargne est souvent adopté pour profiter du marché sans s'exposer à des éventuelles pertes considérables de capital d'Etats et d'entreprises (bons du Trésor émis par les états, certificats de dépôt émis par les banques, billets de trésorerie émis par les entreprises). Les montants unitaires de ces titres sont très élevés et un particulier ne peut pas investir directement sur le marché monétaire. Pour les particuliers, la seule solution est d'investir dans des "fonds monétaires" (de

⁶L'INSEE, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques

type OPCVM, FCPE) qui sont eux-mêmes investis dans des titres de créances à court terme et sont gérés par des investisseurs professionnels.

➤ Les prestataires d'investissements : Selon l'article⁷ L. 531-1 du Code monétaire et financier les prestataires de Services d'Investissement (PSI) sont les entreprises d'investissement, des sociétés de gestion de portefeuille et les établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir un certain nombre de services d'investissement, à savoir :

- La réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers.
- l'exécution d'ordres pour le compte de tiers.
- la négociation pour compte propre.
- la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.
- Le conseil en investissement.
- le placement garanti et le placement non garanti.
- l'exploitation d'un système organisé de négociation.
- l'exploitation d'un système multilatéral de négociation.

Ces intermédiaires, dont l'activité est soumise à des règles de bonne conduite, se rémunèrent à travers des commissions.

➤ Les banques d'affaires :

Une banque d'affaire est une entité financière dont le rôle principal est d'assurer le financement des grandes entreprises ainsi que le développement des grands projets d'investissement c'est-à-dire elle joue le rôle d'intermédiaire financier pour les entreprises concernant les opérations financières elle propose à ses clients d'investir dans leur entreprise par un financement à long terme en apportant du capital sous la forme d'achat d'actions plutôt que de prêts.

⁷Article L. 531-1 du Code monétaire et financier

Les ressources des banques d'affaires sont les honoraires qu'elle facture aux clients pour ses conseils juridiques et financiers pour le montage de ces opérations

2.3 La typologie d'intermédiation financière :

Avant les années 80, la fonction principale des banques était l'intermédiation financière. Au sens strict du terme, cette fonction consiste à collecter les ressources des agents économiques disposant d'une capacité de financement pour les mettre à la disposition des agents déficitaires ayant un besoin de financement

Aujourd'hui avec le développement considérable du système financier On distingue donc deux types d'intermédiations à savoir :

- L'intermédiation du bilan ; intermédiation active ; finance indirecte.
- L'intermédiation du marché ; intermédiation passive ; finance directe.

2.3.1 L'intermédiation du bilan ; intermédiation active ; finance indirecte.

L'activité principale d'une banque est de collecter des fonds auprès des déposants et épargnants, qu'ils soient titulaires de comptes rémunérés ou non. Elle dispose ainsi d'un grand volume de capitaux, qu'elle peut prêter à n'importe quelle échéance, à très court terme pour 24 heures, jusqu'à des durées s'étalant jusqu'à 30 ans. L'intermédiation de bilan récapitule toutes ces opérations inscrites à son bilan d'où l'expression d'intermédiation de bilan, cette dernière permet à une banque de dégager une marge bancaire qui correspond à la différence entre la rémunération de ses emplois et le coût de ses ressources.

Figure N°02 : L'intermédiation du bilan.



Source : Etabli par nous même a partir des prés-requis précédants.

2.3.2 L'intermédiation du marché :

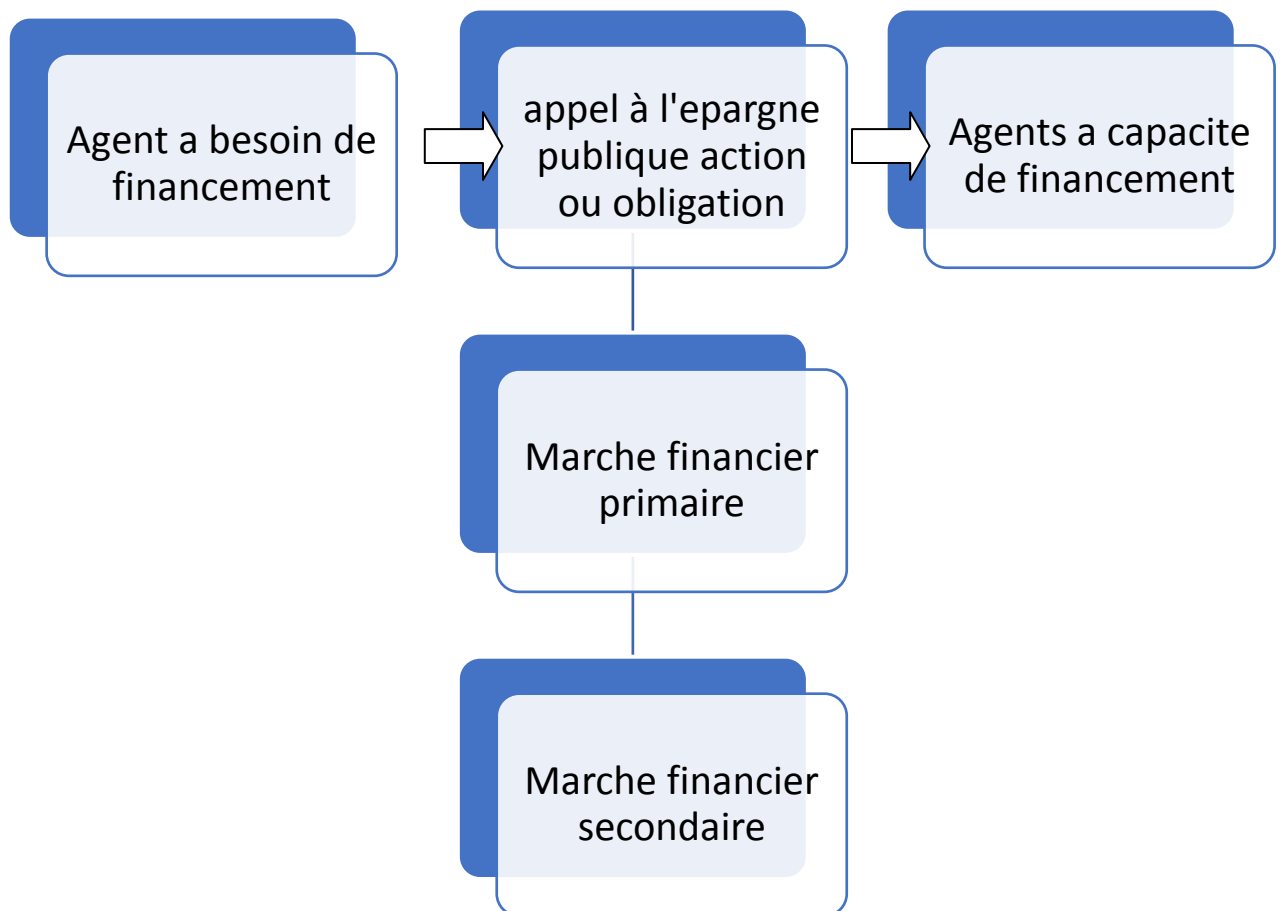
Le financement de marché, ou finance directe désigne le mécanisme par lequel un agent économique à besoin de financement obtient des ressources sans l'intermédiaire d'un acteur financier (banques ou IFS), en s'adressant directement à un agent économique à capacité de financement.

L'agent économique à besoin de financement (principalement les entreprises et l'État) émet des titres sur le marché financier qui sont achetés par les agents à capacité de financement.

Pour ce faire, il va s'adresser au marché financier et proposer des valeurs mobilières de placements. Ces valeurs mobilières prennent principalement la forme d'actions et d'obligations.

Lorsqu'il s'agit d'émission de nouveaux titres, l'agent économique émetteur s'adresse au marché financier primaire (encore appelé marché du neuf). Pour les valeurs mobilières déjà émises, les échanges s'organisent sur le marché financier secondaire (encore appelé marché de l'occasion).

Figure N°03 : Intermédiation du marché.



Source : Etabli par nous même à partir des prés-requis précédents.

Lorsqu'un agent économique se retrouve dans une situation de besoin de financement, il peut soit s'adresser au système bancaire (financement indirect), soit au marché financier (financement direct).

Dans le cas du financement indirect (ou financement intermédié) ce sont les banques ou les institutions financières spécialisées qui joueront le rôle de prêteur, elles mettront à disposition des agents économiques à besoin de financement l'épargne des agents économiques à capacité de financement. Pour cette prestation, banques et IFS demanderont le versement d'intérêts.

Dans le cas du financement direct les agents économiques à besoin de financement s'adresseront directement aux agents économiques à capacité de financement sans utiliser

d'intermédiaire. Les agents à besoin de financement feront un appel public à l'épargne en émettant des actions ou des obligations.

Section 03 : le système bancaire Algérien.

En effet, après son indépendance, l'Algérie a choisi le développement socialiste, l'un des grands axes de ce modèle, était la mise en place d'un vaste secteur public. Pour commencer sa stratégie de développement plusieurs étapes ont été :

Au cours de cette période, on distingue les étapes suivantes :

- ✓ L'étape de la souveraineté nationale (1962-1966) ;
- ✓ L'étape de la nationalisation (1966-1970) ;
- ✓ L'étape de la spécialisation (1970 – 1979) ;
- ✓ La restructuration organique (1980-1986).

C'est ce que nous allons illustrer selon un ordre chronologique réparti en périodes.

3.1 L'évolution du système bancaire Algérien

3.1.1 L'étape de la souveraineté 1962-1966 :

Cette période a vu la création des quatre principales institutions : le Trésor public a été mis en place en août 1962, la Banque Centrale d'Algérie, la Caisse algérienne de Développement (CAD), ainsi que la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).

➤ Le Trésor public :

Le trésor Public algérien créé le 29 août 1962⁸ est chargé des mouvements et des activités traditionnelles du trésor de fonds permettant l'adaptation des recettes aux dépenses de l'état ainsi que l'octroi de crédits d'investissement au secteur économique et des crédits d'équipement au secteur agricole autogéré.

⁸ CHOAI B EL-HASSAR, *réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire Algérien*, MEDIA BANK, 06-2000, n°48, Banque d'Algérie, p.4

➤ La Banque Centrale d'Algérie (BCA) :

La Banque Centrale d'Algérie (BCA) créée en 1962 par la loi 62-144⁹ voté par l'assemblée Constituante le 12 décembre 1962, qui lui donne le monopole de l'institut d'émission et lui fixant les statuts suivants : « Banque des banques », « banque des réserves », « banque de l'Etat ». Sa fonction est de diriger et surveiller le crédit et émettre la monnaie fiduciaire, et la gestion des réserves de change.

➤ La Caisse Algérienne de Développement (CAD) :

La CAD a été créé en 1963 par la loi 63-1652¹⁰ du 7 mai 1963 pour financer des projets d'investissements de l'Etat à moyen et long terme, elle a comblé un vide laissé par les Banques françaises qui accordent des crédits à moyen et long terme, de ce fait elle s'est substituée à : la CEDA et la CDC, la CME.

➤ La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP »

La CNEP fut créée par la loi 64-227¹¹ pour la collecte de l'épargne le 10 août 1964, dont la mission consiste à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, pour les distribuer à la constitution des logements. La CNEP intervient aussi dans le financement des projets relatifs au secteur du bâtiment, l'Énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie, la gestion des fonds des collectivités locales ; la mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources.

3.1.2 L'étape de la Nationalisation (1966-1970) :

Cette période a pour le but de la nationalisation du réseau bancaire étranger a donné naissance à trois banques commerciales dénommées "Banque de dépôt", chaque banque elle est spécialisée dans le financement de secteurs différents elle permet de contrôler la distribution de crédit.

⁹ Abdelkrim NAAS, 2003, *Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché*, édition INAS, Paris, p 11

¹⁰ Loi à partir du Journal officiel N°29, date 10 mai 1963, P4

¹¹ Loi à partir du journal officiel N°1, date 4 janvier 1964, P3.

➤ La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La BNA a été Créée le 16 juin 1966¹², par l'ordonnance n°66-178 la BNA est chargée du financement et du soutien au secteur public et socialiste, son rôle est de assurer le financement des entreprises public et contrôler la gestion et accorder des crédit a court terme public et privés.

➤ Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :

Crée le 29 décembre 1966, par l'ordonnances n°66-366¹³ du, le CPA est chargé principalement du financement des petites et moyennes entreprises ainsi que l'artisanat, le secteur du tourisme, l'hôtellerie et les professions libérales et octrois des crédits au secteur privé.

➤ La Banque Extérieur d'Algérie (BEA) :

La BEA est créée le 1 octobre 1967 par l'ordonnance n°67-84¹⁴ sous forme d'une banque de dépôt avec un capitale de 24 millions de dinars, Dans le but de développer les relations avec les autres pays, les banques spécialisées dans le financement des activités de deux secteurs : le secteur agricole (BNA), et les entreprise du bâtiments et travaux public (CPA)

3.1.3 L'étape de la Spécialisation (1970-1979) :

Après la nationalisation, le secteur bancaire est spécialisé par branche d'activité comme: (agriculture, artisanat, industrie, tourisme, hôtellerie, BTP, énergie, le commerce extérieur et par entreprise) Cette spécialisation introduite dans la loi de finances de 1970¹⁵ qui oblige les sociétés nationales et les établissements publics à concentrer leurs comptes bancaires et leurs opérations auprès d'une seule banque.

¹² Ordonnance N°66-178 du 13 juin 1966 du Journal officiel N°51, date 14 juin 1966, p.01.

¹³ Par l'ordonnance N°66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel N°75, date 5 septembre 1969, p02.

¹⁴ KPMG, 2012, « guide des banques et des établissements en Algérie », Edition ELLIPSE, Algérie p.07.

¹⁵ AMMOUR, Benhalima. 1996, « Le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Algerie p19.

3.1.4 L'étape de la restructuration organique (1980-1986) :

Au début des années 80 la restructuration organique du système bancaire Algérien est intervenue, consiste à mettre en place un système bancaire performant assurant le rôle du financement et la planification en Algérie.

Cette restructuration qui a été mise en œuvre en 1982, a permis la création de deux Banques : BADR et BDL.

➤ La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :

La BADR a été créée le 13 Mars 1982, est une institution financière nationale créée à partir du décret n°82-106¹⁶ elle a pris en charge certaines activités financées par la BNA comme le financement du secteur agricole sa principale vocation était le financement du secteur agroindustriel, domiciliés auparavant auprès de la BNA.

➤ La Banque du Développement Local (BDL) :

Créée le 30 avril 1985 par l'ordonnance n°85-85¹⁷ du sous forme d'une banque de dépôts, elle est née de la restructuration du CPA, sa fonction principale est de financer les activités des entreprises économiques locales activant sous la tutelle des collectivités publiques, cette restructuration qui a donné naissance à ces deux nouvelles banques, n'a pas réellement modifié le fonctionnement du système bancaire Algérien ; les banques étaient interdites de réaliser des opérations de prêts à long terme, elles jouaient, simplement le rôle de simples caisses où transitaient des flux capitaux.

Le 20/02/1989, et avec l'avènement de l'autonomie la BDL a été transformée en Société Par Actions.

3.1.5 Le système bancaire algérien de 1990 à nos jours :

En Avril 1990 La LMC annonçait une rupture des pratiques anciennes par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs. Elle consacrait l'indépendance de l'institution de l'émission par rapport au pouvoir exécutif. et la mise en place progressive des règles de gestion universellement admises. Enfin, elle visait la réorganisation de

¹⁶ BADR, [<http://www.badr-bank.dz/>], (page consultée le « 25 mai 2021).

¹⁷ BDL, [<http://www.bdl.dz/>], (page consultée le 25 mai 2021).

Chapitre 1 La structure générale du système bancaire

l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché. Parmi les dispositions de la loi 10-90 sur la monnaie et le crédit, le système bancaire algérien a connu une activité intense, la mise en place de banques privées. La débâcle de ces dernières a incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et les outils pour une surveillance prudentielle renforcée. Par l'ordonnance N°03-11¹⁸ du 26 Août 2003, le gouvernement a procédé à l'annulation de 14 articles de la LMC de 1990 qui consacrent l'autonomie de la banque d'Alger qui a introduit 7 articles qui donnent plus de pouvoirs d'ingérence au ministère des finances.

Le secteur bancaire Algérien toujours dominé par 6 grandes banques publiques : BNA, BEA, BADR, BDL, CPA et CNEP.

Il compte aussi 14 banques à capitaux étrangers, 10 filiales et 3 succursales de banques internationales et une banque à capitaux mixtes.

Les banques multinationales sont:

Citibank Algeria, HSBC Algeria et Arab Bank Plc. Les filiales regroupent Société Générale, BNP Paribas, Natixis Algérie, Crédit Agricole CIB Algérie, ArabBanking Corporation, Housing Bank for Trade and Finance, Fransabank Al Djazair, Gulf Bank Algeria, Al Salam Bank et Trust Bank Algeria. Une banque à capitaux mixtes complète le dispositif : Banque Al Baraka.

Aujourd'hui, le système algérien compte 20 banques commerciales aux côtés de la Banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, , trois caisses d'assurance, une bourse des valeurs, une société de refinancement hypothécaire, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaire, etc. Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99 %.

L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

¹⁸ Ordonnance sur la monnaie et le crédit de 03-11 du 26 août 2003

Le secteur bancaire aujourd'hui engagé dans une mutation qui devrait se traduire par des opérations plus rapides est une bancarisation plus importante. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type leasing ou capital-risque. Je précise que la Banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public aujourd'hui dispose d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

Le ministre des finances envisage de transformer la structure de banque par la mise en niveau des différentes fonctions comme la gestion des risques et le système d'information

Conclusion

Une banque est une entreprise qui fait le commerce de l'argent et qui en gère les risques financiers. Cette activité peut être exercée pour le compte de clients de différentes manières à soit par l'octroi des crédits, recevoir et garder des fonds, proposer divers placements, fournir des moyens de paiement (chèques, cartes bancaires, etc.) et les opérations à l'étranger.

Une banque peut également intervenir pour réaliser des opérations et des interventions sur les marchés financiers pour son compte ou celui de sa clientèle. C'est-à-dire qu'une banque peut être un intermédiaire financier entre les agents à besoin de financement et les agents à capacité de financement à soit d'une façon directe ou indirecte

Aujourd'hui, face aux mutations économiques et la globalisation de l'économie, l'Algérie est amenée à restructurer son système financière, de façon à ce qu'il joue le rôle de moteur, de la croissance en relançant les différents secteurs économiques.

Chapitre 1 La structure générale du système bancaire

Les autorités monétaires et financières conscientes de l'évolution des techniques, élaborent des politiques orientées vers ce sens, c'est-à-dire, créer un environnement qui soit capable d'injecter de nouveaux produits dans le marché financier algérien.

Chapitre 2

Le financement de l'économie par le crédit

INTRODUCTION :

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants du financement d'une économie, il joue un rôle primordial dans le développement de l'activité économique. A travers ce chapitre, nous allons aborder les notions de base relatives au crédit ainsi que son rôle dans le financement de l'économie.

Le financement de l'économie joue un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social par leur contribution à la croissance au niveau interne ou externe.

Aujourd'hui, face aux mutations économiques et la globalisation de l'économie ainsi que le développement technologique, les banques font face à une clientèle de plus en plus exigeante. Par conséquent, elles doivent veiller à assurer, d'une manière continue, le bon déroulement de leurs activités ; à travers l'innovation de nouveaux produits qui adoptent parfaitement le développement technologique de nos jours et facilitent les transactions commerciales entre les parties.

Par ailleurs, inutile de rappeler que l'octroi de crédit est inséparable de la notion de risque. A leurs tours, les banques ayant servi d'appui au financement de l'économie, se trouvent confronté aux risques d'insolvabilité de l'emprunteur. Du simple retard de remboursement, aux pertes totales des montants engagés, les banques et établissements de crédit courent de nombreux risques mettant en péril leurs activités. La gestion des risques de crédit et le développement d'une culture risque sont conditionnées non seulement par une meilleure connaissance des caractéristiques et des difficultés rencontrées par les demandeurs de fond avant même l'accord du prêt, mais aussi par le suivi des évolutions positives ou négatives de la situation financière des emprunteurs et la prise de garantie adéquates.

Section 01 : Aspect théorique de crédit.

Les agents économiques (ménages, entreprises,...etc.) éprouvent souvent des besoins de financement pour accomplir leur fonction de production, de commercialisation et de consommation. Pour satisfaire ces besoins, ces agents sollicitent fréquemment les banques pour bénéficier d'un appui financier c'est-à-dire d'un crédit.

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus utilisés pour le financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous allons essayer à travers cette première section, de définir la notion du crédit, de mettre en évidence son rôle et de présenter les différents types de crédits accordés par la banque.

1.1 Définition du crédit :

Le mot « crédit » a son étymologie vient de verbe grec « crédere », qui signifie croire ou faire confiance, c'est-à-dire celui qui consent un crédit croit en celui qui le reçoit. autrement dit le créancier fait confiance à son débiteur, en effet les origines de crédit ne sont pas connues avec précision, cependant on pourrait penser qu'il a vu le jour avec la pratique du troc, avant même l'apparition de la monnaie¹⁹

Selon BERNARD ET COLLI, le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociés dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement, Le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service. Cette définition relève que le crédit ne concerne pas seulement le commerce de l'argent et fait ressort aussi la complexité de l'opération du crédit²⁰.

Définition juridique : l'opération de crédit est définie dans l'ordonnance N° 03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et le crédit, comme suit, « tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celui-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement,

¹⁹ALBERT L., 1997, *Les mécanismes collectifs de crédits : Une nouvelle solution miracles*, FNDP, Namur, P.23.

²⁰BERNARD & COLLI, 1996, *dictionnaire économique et financier*, Paris, Ed. du seuil, rue Jacob, P.467.

ou une garantie sont assimilées à des opérations de crédit ,les opérations de location, assortie l'option d'achat, notamment, le crédit-bail »²¹

Définition économique « faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, et d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent qui sera restituer dans un certain délai le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encourus ,danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de service »²².

1.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire ²³:

- La confiance :c'est un élément non mesurable, on peut faire confiance au débiteur en raison de son honnêteté grâce à la parfaite connaissance, de sa prospérité future potentiel, mais on peut se tromper dans certains cas.
- Le temps :Les crédits sont classés selon leurs durées de remboursement en trois grandes catégories, à savoir :
 - Crédit à long terme (CLT) :ce sont les crédits dont la durée de remboursement excède 7 ans et peut atteindre 30 ans.
 - Crédit à moyen terme (CMT) : durée de remboursement supérieure à 24 mois et inférieure à 84 mois, généralement les banques proposent 60 mois et veillent est ce que cette période ne dépasse pas la durée de l'amortissement comptable des équipements financés.
 - Crédit à court terme (CCT) : c'est des financements sur 24 mois maximum, les banques préfèrent les proposés sur une durée d'une année renouvelable en fonction des nouveaux bilans des entreprises financées et la fluctuation des besoins en fonds de roulement.
- Le risque : découle des deux points précédents. Si une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser, donc le banquier devra analyser minutieusement

²¹L'ordonnance n03-11 du 20/08/2003 relative à la monnaie et le crédit.

²²Bouyakoub F « l'entreprise et son financement bancaire » édition casbah, Alger.

²³Mansouri Mansour, 2006, « Système et pratique bancaire en Algérie » éd Houma, Alger.

tous les risques de l'entreprise pour bien connaître ses points forts, sur la base desquels il peut asseoir sa confiance et sa décision de crédit.

1.3 Le rôle du crédit :

Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il :

- Un moyen de création monétaire : En effet, la banque en octroyant du crédit crée de la monnaie.
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation : Le recours au crédit permet une anticipation des recettes, et procure un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises et aux ménages. Il permet de financer le cycle de production et de commercialisation par l'anticipation des revenus des ventes futures.
- Amplifié le développement : L'impact d'un prêt pour l'achat d'un bien ou de production de consommation durable ne se manifeste pas uniquement sur l'agent économique bénéficiaire de l'opération, mais il s'entend indirectement à d'autre agent, on parle alors du rôle multiplicateur de crédit.
- stimule la production : en faisant appel aux crédits, les entreprises peuvent acquérir sans affecter leurs trésoreries de fonctionnement, des biens de production (nouveaux investissements), d'améliorer les conditions de production et d'accroître la qualité productive.

1.4 Les formes de crédit²⁴ :

Vu l'exigence des agents économiques, la banque doit faire face aux besoins de sa clientèle et cela par l'attribution de différentes formes de crédits qui servent au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise, la réalisation de ses programmes d'investissement ou bien pour financer des particuliers.

Parmi les crédits que la banque dispose, on trouve :

²⁴Luc B-R., 2008, « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris, P.286.

1.4.1 Les crédits d'exploitation :

Le cycle de production d'une entreprise comprend trois phases; l'achat, la fabrication et la vente, et durant ces étapes-là, des problèmes de trésorerie peuvent apparaître, ce qui peut causer des difficultés à l'entreprise qui se traduisent par une hausse du besoin en fonds et c'est là que le crédit d'exploitation intervient pour couvrir en temps leurs besoins de trésorerie.

Dans ce contexte, le financement d'exploitation a pour objet la satisfaction des besoins d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation qui découlent des activités de l'entreprise dont la durée ne dépasse pas une année. On distingue deux types de crédits d'exploitation :

- Les crédits par caisse (crédits directs).
- Les crédits par signature (crédits indirects).

➤ Les crédits par caisse²⁵ :

C'est un crédit de trésorerie qui implique un décaissement de la part du banquier en faveur de son client dans le but de financer une partie d'actif circulant de l'entreprise. Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme vu qu'ils sont utilisés pour équilibrer la trésorerie de l'entreprise qui demeure l'objectif de toute firme. Parmi ces crédits, on cite : le facilité de caisse, le découvert, les avances sur stocks et créances (SPOT, ASF, ASDM...)

➤ Crédit par signature :

Le crédit par signature est un « engagement de la banque en faveur de son client sans mouvement de trésorerie sur le principal »²⁶. C'est une autre procédure de financement qui évite à la banque les décaissements de fonds, celle où l'entreprise est amenée à demander à sa banque de lui éviter certains décaissements, en prêtant sa signature au client garantissant ainsi sa solvabilité auprès de ses créanciers et d'honorer ses engagements si celui-ci se trouvait défaillant. Ces engagements par signature, appelés également les crédits indirects, sont comptabilisés au niveau du hors bilan, contrairement aux crédits par caisse qui figurent au bilan de la banque. L'aval, l'acceptation et le crédit documentaire (CREDOC)

²⁵ Luc, BERNET ROLLAND, 2008, *Principe de techniques bancaires*, édition Dunod, Paris, p.286.

²⁶ Dov, OGIEN, 2008, *Comptabilité et audit bancaires*, Dunod, 2e éd, Paris, p.146.

1-4-2 Les crédits d'investissements :

Les crédits d'investissements sont destinés à financer la partie haute du bilan (l'actif immobilisé) C'est-à-dire le financement de bien d'investissements tels que les équipements de production, les immeubles d'exploitation qui permettront à l'entreprise de produire plus ou dans meilleurs condition, ce qui implique le remboursement de ces crédits par les bénéfices générés par les éléments qu'ils financent. Les crédits d'investissement se décomposent en crédit à moyen et long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit appelé leasing

➤ Les crédits à moyen terme (CMT) ²⁷ :

Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans une fourchette de 2 à 7 ans, Ces crédits sont destinés à financer les investissements légers tels que les machines, et d'une façon plus générale la plupart des biens d'équipement et moyens de production amortissables entre 8 ans et 10 ans, c'est-à-dire Il existe une relation entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance ainsi qu'un financement par crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement, il est préférable pour une entreprise qui désire s'équiper de faire un effort d'autofinancement. Ce crédit couvre au maximum 70% du montant global de l'investissement.

➤ Le crédit à long terme (CLT) :

Il s'agit d'un crédit destiné à financer des investissements lourds dont la durée d'amortissement excède sept 7ans, notamment les constructions. La durée de ce crédit est généralement comprise entre sept 7et vingt (20) ans avec un différé de remboursement allant de deux (02) à quatre (04) ans. Ce type de crédit est peu consenti en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources longue (dépôts stables tels que dépôt à terme « DAT » ou les bon de caisse « BDC »

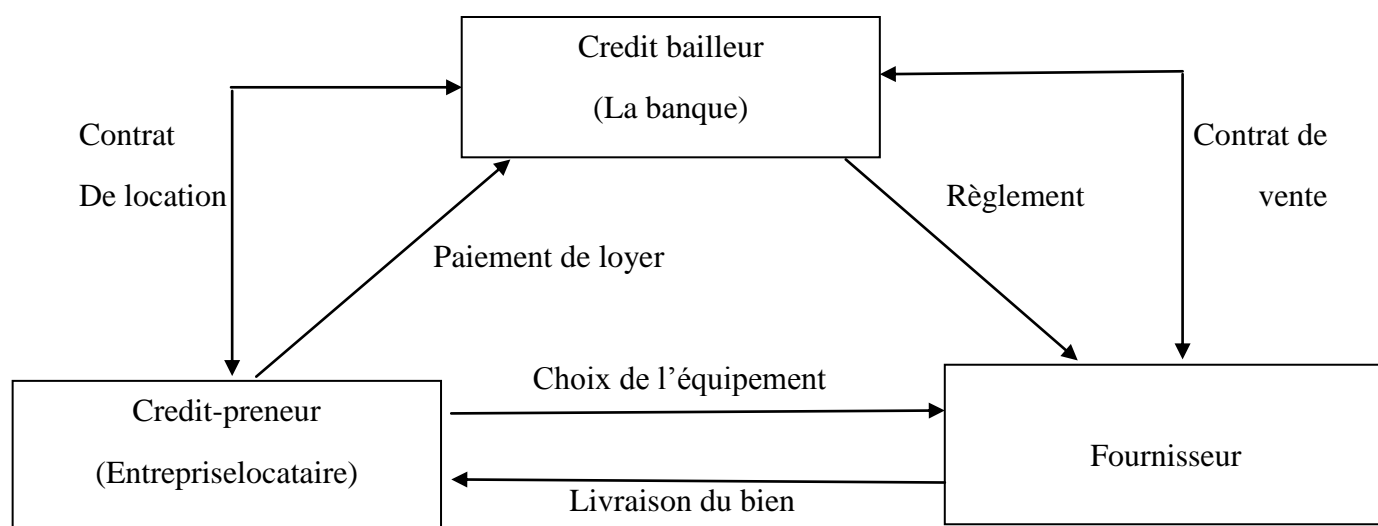
➤ Le crédit-bail (leasing) :

Le crédit-bail appelé également « LEASING » est une forme de financement d'investissement utilisé à la place d'un CMT classique dans le cas où ses conditions sont

²⁷Luc B-R., 2004, « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; P.260.

réunies et que le client en exprime sa demande et souhaite, pour une raison ou une autres, opter pour ce mode de financement. Il s'agit d'une technique développée initialement par les anglosaxons qui consiste en une opération de location assortie d'option d'achat. Dans ce cas, le client n'est pas propriétaire du matériel mais plutôt locataire jusqu'à terme de la durée contractuelle du bail où le client peut devenir propriétaire en exprimant sa demande et en s'acquittant d'une valeur résiduelle symbolique (généralement 1% du coût d'acquisition HT). En d'autres termes, l'opération de crédit-bail consiste à l'acquisition d'un bien meuble ou immeuble par une banque ou une société financière afin de le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

Figure N° 04: représentation du mécanisme d'une opération de crédit-bail.



Source : ARDJOUN Mohamed Nouredine, « Le financement bancaire des entreprise en Algérie », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état en statistique et économie appliqué, ENSSEA (ex INPS), Alger, 201

1.4.3 Les crédits au commerce extérieur :

Devant une nécessité des échanges internationaux et l'intégration croissante des économies mondiales, aucun pays ne peut se permettre de vivre en autarcie. L'accélération qu'a connue le commerce international s'est opérée fatalement avec un accroissement des risques, pour les importateurs et les exportateurs, qu'il fallait circonscrire. Afin de minimiser ces risques et s'adapter à l'évolution des échanges, les banques n'ont pas cessé d'imaginer des techniques de paiement et de financement, de plus en plus sophistiquées, visant à sécuriser les

opérateurs du commerce international et de proposer des techniques de couverture adaptées à chaque risque.

Parmi ces techniques de financement, on distingue celles relatives aux importations telles que le crédit documentaire et celles relatives aux exportations tel que le crédit fournisseur et le crédit acheteur.

➤ Financement des exportations :

C'est des crédits destinés à promouvoir les exportations et accroître la volumétrie des échanges et transactions à l'internationales, qui influencent d'une manière directe sur l'équilibre de la balance commerciale et la balance des paiements. Dans le répertoire de ces crédits, on distingue le financement à court terme et le financement à moyen et à long terme.

a- Les techniques de financement à court termes : on cite ; les crédits de préfinancement, la mobilisation des créances nées sur l'étranger ainsi que les avances en devises.

b- Les techniques de financement à moyen et long termes : on retrouve le crédit fournisseur et le crédit acheteur.

- Le crédit fournisseur : est un crédit à moyen terme accordé directement par le fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger. Le rôle de la banque est de prendre à l'escompte des billets à ordre souscrits par le client étranger à l'ordre de l'exportateur en reconnaissance de la dette.

- Le crédit acheteur : est une Technique de financement directe consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur du bien²⁸, par contre le risque de non-paiement est assumé par la banque

➤ Le financement des importations :

Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importation par deux techniques de financement des importations qui sont :

²⁸ 45Lautier D et Simon Y, 2003 ; « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris ; P.680.

- Le crédit documentaire : est une promesse donnée par le banquier de l'importateur à un exportateur étranger, selon laquelle le montant de sa créance lui sera réglée, pourvu qu'il apporte à l'aide des documents énumérés la preuve de l'expédition des marchandises à destination des pays importateurs, d'où la preuve que les prestations ou services ont été accomplis²⁹. En effet, le crédit documentaire est un engagement par signature pris par la banque de l'importateur pour garantir à l'exportateur le paiement de la marchandise.

1.4.4 Les crédits aux particuliers (salariés) :

A l'instar de l'entreprise, le particulier peut avoir des besoins financiers, notamment avec l'avènement de l'ère de la consommation qui a fait que celui-ci est devenu de plus en plus réceptif à l'endettement dans le but d'acquérir des biens de consommation.

Ainsi, le statut du particulier est passé donc de celui de simple déposant et « usager » de services bancaires banalisés (ouvertures de comptes, traitement de chèques, virements, etc.) à celui de client privilégié exprimant des besoins devant être satisfaits par des concours bancaires. Ces derniers forment les crédits aux particuliers.

Dans le but de prendre soins de ce segment de clientèle, les banques algériennes proposent une offre de plus en plus croissante en matière de financement des biens meubles et immeubles. Néanmoins, nous noterons que les crédits destinés à financer des besoins passagers de trésorerie restent absents sur le marché.

Nous aborderons, dans ce titre, les deux formes les plus courantes des crédits consentis aux particuliers pour le financement de biens de consommation durables, à savoir, le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

- Le crédit à la consommation : il s'agit des crédits consentis à moyen terme allant de 24 mois à 60 mois, affectés à l'acquisition des biens de consommation destinés à l'usage domestique tels que les équipements électroménagers et meubles, les motos cycle et les véhicules particuliers. Le montant de ces financements peut atteindre 100% du prix d'achat à condition de respecter le ratio d'endettement (Mensualité/ Revenu global) qui ne doit en aucun cas excéder 30% pour ce type de crédits.

²⁹ LEGRAND, G et H. MARTNI., 1995, *Management des opérations de commerce international*, Dunod, 2e éd, Paris, p 339.

- Le crédit immobilier : est un prêt conventionnel à long terme octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises dont l'intérêt est de financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux,...) en fonction de leur capacité de remboursement. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien financé pour se protéger ainsi contre le non remboursement du prêt, Il est aussi assorti de garanties additionnelles telles que l'assurance insolvabilité, l'assurance décès et l'assurance des biens³⁰.

En conclusion, nous pouvons dire que le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin son rôle d'instrument de création monétaire ainsi qu'il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine.

Section 02 : Le financement de l'économie.

Le financement d'une économie moderne requiert des capitaux importants et les différents agents économiques que sont les ménages, les entreprises et les administrations publiques ont des besoins de financement liés à leur activité économique.

Le financement de l'économie réunit tous les dispositifs et agents financiers permettant aux agents non financiers (les ménages, les entreprises, les administrations publiques) de se procurer les ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs projets ou d'assurer le bon déroulement de leurs activités.

L'analyse de la situation financière de l'entreprise met en évidence les besoins de financement de ses cycles d'investissement et d'exploitation. Le choix des modes de financement relève de décisions d'arbitrages visant à assurer l'équilibre de la structure financière sur le long terme. L'entreprise doit-elle se financer en interne ou en externe.

2.1 Le financement interne :

Le financement interne est un autofinancement qui signifie la réalisation des projets avec les moyens financiers interne de l'entreprise (cash-flow ou marge brute d'autofinancement).

³⁰ Philippe N, 2004, « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1er édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; P.50.

➤ L'autofinancement joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, il permet d'assurer la croissance sans recours à un intermédiaire extérieur (bailleur de fonds) et sans entraîner des charges financières. « L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'il est généré par l'activité de l'entreprise »³¹

Les ressources de l'autofinancement sont de divers types : épargne ; économies ; bénéfices ; excédents ; produits de cession d'actifs ; etc.

L'autofinancement est composé de trois éléments essentiels :

- Bénéfice net non distribué
- Dotation aux amortissements
- Variation des provisions (réserves).

2.2 Le financement externe :

Lorsque les ressources d'un agent sont insuffisantes pour financer ses dépenses, il doit recourir à un financement externe.

Le financement externe consiste à recourir à des moyens financiers externes à l'entité par l'utilisation des ressources qui proviennent des agents économiques à surplus de ressources, essentiellement les ménages pour financer les agents économiques à déficit de financement. On peut distinguer deux types de financement externe.

2.2.1 Le financement indirect :

Le financement est dit indirect quand il passe par un intermédiaire pour accéder à des ressources de financement. Ce qui implique la présence d'un agent économique qui fasse le lien entre les divers agents économiques. On parle alors d'intermédiation financière. Cette dernière est le fait des institutions financières (les banques) qui d'une part, collectent l'épargne auprès des ménages et d'autre part consentent des crédits à l'économie.

2.2.2 Le financement direct :

(ou désintermédiation) est un mécanisme par lequel un ABF obtient des ressources directement auprès d'un ACF sans passer par un intermédiaire. Pour ce faire, l'ABF émet des titres (actions,

³¹L.HONORE, 2000, « Gestion financière », Nathan, Paris, p84.

obligations...) qui sont acquis par les agents ayant des excédents de financement, la transaction s'effectue par le biais des marchés financiers.

L'opération de financement directe s'effectue au sein du marché des capitaux aussi bien à long terme appelé marché financier qu'à court terme appelé marché monétaire.

- Le marché financier : c'est un marché des capitaux à long terme, sa fonction principale consiste à échanger des titres de valeur mobilière. On distingue deux compartiments : le marché primaire sur lequel sont cédés les titres nouvellement émis par les agents ayant des besoins de financement, et le marché secondaire (la Bourse) sur lequel ces titres sont échangés entre agents économiques. Les agents économiques qui interviennent sur ce marché pour obtenir des capitaux peuvent soit émettre des actions (marché boursier) soit émettre des obligations (marché obligataire).
- Le marché monétaire : Le marché monétaire est le marché des capitaux à court et moyen terme où s'échangent des titres contre des liquidités. Ce marché est réservé essentiellement pour les banques et les sociétés d'assurance qui trouvent des sources de financement pour des besoins liés à des décalages de trésorerie à court et moyen terme. Ce marché de gré à gré n'a pas de localisation dans un endroit précis, les transactions sont réalisées par téléphone ou tout autre moyen télématique c'est-à-dire que les transactions sont effectuées d'une façon virtuelle.

Figure N°05 : Financement désintermédié (ou financement direct)

Financement par le marché financier

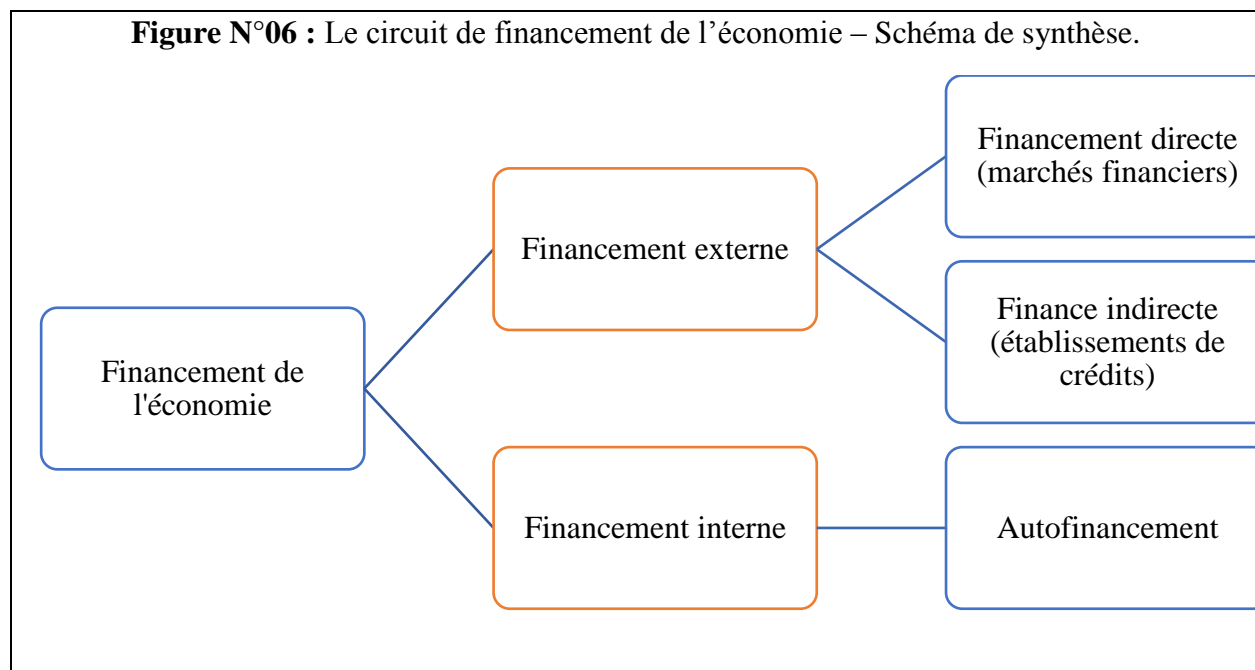


Achat des titres

Emission des titres (actions/obligations)

Source : établi par nous même à partir du site internet

<http://corinne.zambotto.free.fr/cours/ed/ECO03.pdf> consulté le 29 mai 2021.



Source : établi par nous même à partir du site internet

<http://corinne.zambotto.free.fr/cours/ed/ECO03.pdf> consulté le 29 mai 2021.

2.3 Les différentes modalités de financement de l'activité économique :

2.3.1 Les modalités de financement utilisables par les entreprises :

Pour produire, les entreprises ont besoin de trouver des ressources financières nécessaires à leurs fonctionnements car le montant de leurs dépenses sont, à un instant donné, supérieures à leurs ressources propres, donc elles ont un besoin de financement. Ci-dessous on trouve trois modalités de financement utilisées par les entreprises :

- L'autofinancement (CAF ou MBA) : est «la richesse nouvelle générée par l'entreprise en une année, une fois que l'on a déduit la rémunération des actionnaires (dividendes)³² ». En d'autres termes l'autofinancement constitue la première source de financement dont dispose l'entreprise et qu'elle dégage grâce à ses activités. C'est le moyen de financement le moins risqué mais le moins avantageux, en terme de croissance, pour une entreprise.
- Le financement par le capital : c'est l'augmentation des fonds propres qu'est une autre source de financement interne après l'autofinancement, elle est très utilisée par les

³²Bolusset.Carole, 2007, « l'investissement », éd Bréal, Paris, P.50.

PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes, soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les compte courant des associés.

- Le financement par endettement : L'insuffisance des ressources internes des PME et leurs besoins croissants de financement obligent celles-ci à chercher des fonds externes c'est-à-dire contracté un emprunt auprès des établissements de crédit. L'endettement est la première solution de financement externe auxquelles recourent les PME. Il existe plusieurs formes d'endettement, les plus utilisés sont : les prêts bancaires, l'emprunt obligataire et le crédit-bail. En effet, si le taux de rendement de l'investissement est supérieur ou coût de l'endettement (ce qui est généralement le cas), l'endettement permet d'augmenter les revenus d'exploitation et donc le rendement des capitaux propres.

2.3.2 Les modalités de financement utilisables par les ménages :

Deux modalités de financement sont utilisées par les ménages :

- Le financement sur fonds propres : le revenu disponible et l'épargne accumulée constituent les principales ressources mobilisées par les ménages pour consommer et investir.
- Le financement par l'endettement : les ménages s'endettent auprès des institutions financières pour financer des biens de consommation et des biens immobiliers. En effet les biens de consommation sont financés par des crédits à moyen terme et à taux élevés. Par contre les biens immobiliers sont financés par des crédits à long terme et à taux moins élevé.

Cet endettement constitue une opération de financement indirect ou intermédié.

2.3.3 Les modalités de financement utilisables par l'Etat :

Les administrations regroupent toutes les organisations dont l'activité principale consiste à produire des services non marchands et à effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Il s'agit principalement des services de l'Etat, des collectivités locales, de la Sécurité sociale...regroupés sous la dénomination Etat.

Deux modalités de financement sont utilisées par l'Etat :

- Le financement sur fonds propres : pour financer son budget, l'Etat dispose de ressources constituées à plus de 90 % de recettes fiscales. Le solde budgétaire de l'Etat

permet de déterminer sa situation financière. Si les recettes de l'État sont supérieures à ses dépenses, le budget de l'État est en excédent. En revanche, si les dépenses sont supérieures aux recettes, le solde budgétaire est déficitaire. Dans ce cas, l'État doit s'endetter pour financer son déficit budgétaire.

- Le financement par l'endettement : le trésor public émet des titres de dette qui sont achetés par des investisseurs. Les transactions s'effectuent sur le marché obligataire.

L'Etat émet deux types d'obligations :

- Les bons du trésor qui sont des obligations à court terme
- Les obligations assimilables du trésor (OAT) qui sont des obligations à long terme

Le financement convenable joue un rôle primordial dans le processus de développement économique et social par leur contribution à la croissance et à la création de l'emploi. Néanmoins, leur financement est une question cruciale puisqu'elles doivent se doter des moyens financiers indispensables qu'ils soient internes ou externes, afin d'atteindre l'équilibre financier.

Section 03 : Les moyens de paiement bancaires.

Les systèmes de paiement occupent une place importante au niveau national et international, et les moyens de paiement sont devenus, en quelque sorte, une industrie pour le développement de l'activité bancaire vu l'automatisation des paiements et la facilité de traitement des ordres de paiements dans les meilleures conditions de coûts, de rapidité et de sécurité.

3.1 Définition d'un système de paiement :

Le système de paiement «constitue l'un des principaux composant du système monétaire et financier d'un pays qui se compose d'un ensemble des instruments, organismes et procédures ainsi que les systèmes d'information et de communication utilisés pour donner des instructions et transmettre, entre débiteurs et bénéficiaires, des informations sur les paiements et procéder à leur règlements » . Le système de paiement est un mécanisme qui permet de transférer les fonds interbancaire, ainsi que d'assurer la compensation et le règlement des ordres de paiement.

3.2 Définition des moyens de paiement:

D'après l'article 112 de la loi N° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, sont considérés comme moyens de paiement « tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. » Les moyens de paiement sont des instruments qui permettent de faciliter les échanges de biens et services de la clientèle en répondant à des besoins précis.

3.3 La typologie des moyens de paiement :

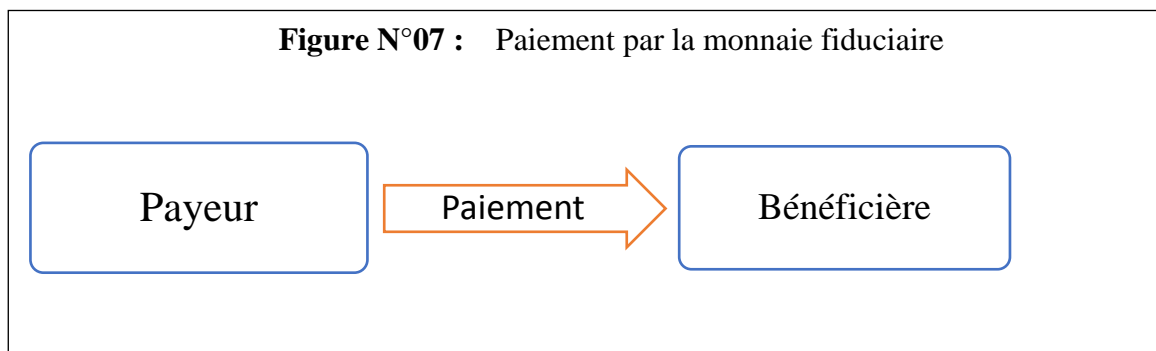
Une économie moderne exige l'instauration d'un système de paiement puissant, qui doit comporter plusieurs instruments de paiement. La gestion de ces derniers doit être maîtrisée par les banquiers et connue par leurs clients afin de renforcer les relations de confiance entre eux. Les moyens de paiement diffèrent d'un pays à un autre, selon leur degré d'intégration aux nouvelles technologies. Les évolutions technologiques récentes et les perspectives de développement du paiement à distance sur les réseaux de communication à une forte capacité permettent d'envisager de nouveaux modes de paiement, confondus parfois abusivement, sous le terme de « monnaie électronique ».

3.3.1 Les moyens de paiement classiques :

Les instruments de paiement traditionnels sont : la monnaie fiduciaire et scripturale.

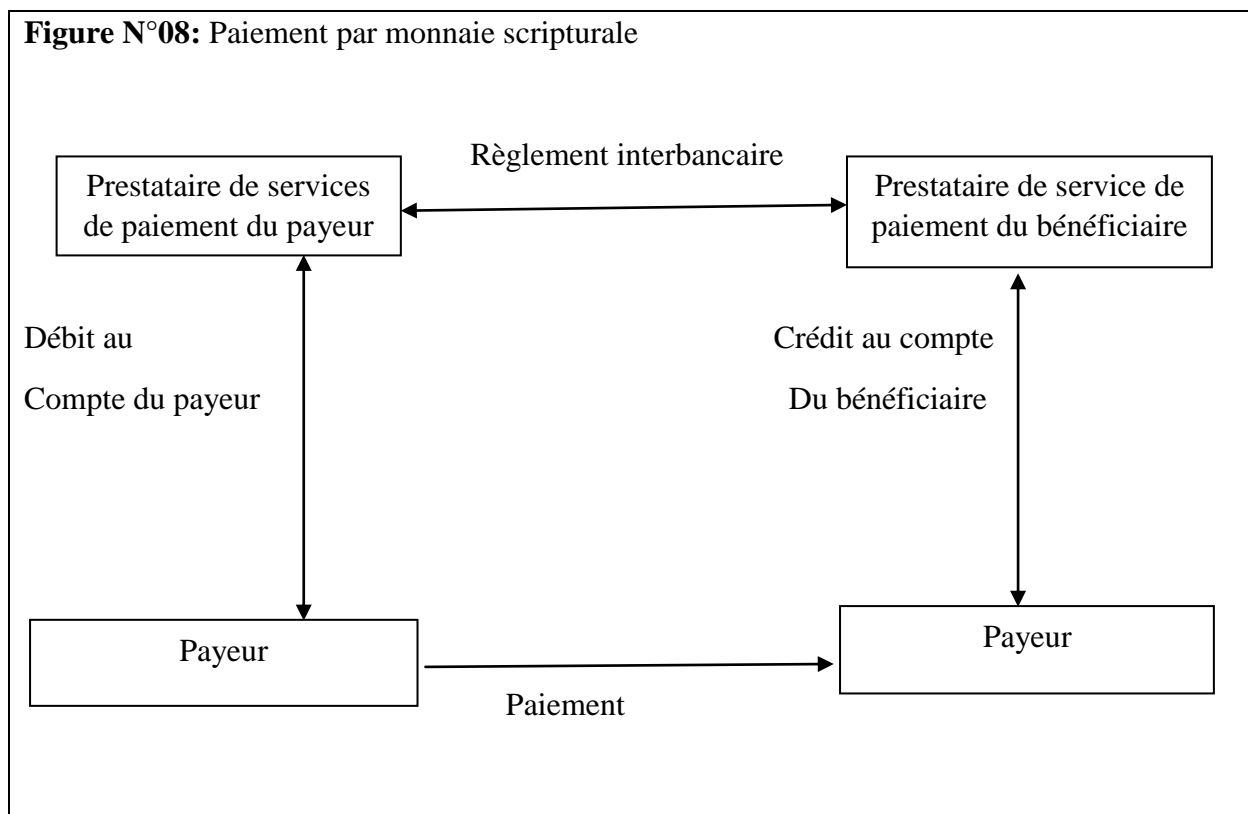
- La monnaie fiduciaire : est définie comme étant un support monétaire et un instrument monétaire qui se compose de pièces métalliques et billets de banque permettant aux différents agents économiques d'effectuer leurs différentes transactions. Elle est un support monétaire car elle matérialise les unités de paiement libellées en unité de valeur ou de compte. Elle est un instrument monétaire, car elle permet le transfert des unités de paiement qu'elle matérialise d'un patrimoine à un autre par simple tradition³³.

³³S. PIEDELVIÈRE, 1999, « Instrument de crédit et de paiement », Edition DALLOZ, Paris, p151.



Source : Etabli par nous-mêmes a partir des prés-requis précédant.

- La monnaie scripturale : Elle est définie comme étant un moyen de paiement sans existence qui circulent via un simple jeu d'écriture entre les comptes qui peut servir d'intermédiaire pour les échanges entre des personnes ou des entreprises qui ont un compte dans une banque: chèque, virement, avis de prélèvement, effet de commerce et la lettre de change.



Source : Etabli par nous-mêmes a partir des prés-requis précédant.

3.3.2 Les instruments de paiement moderne

Les instruments de paiement moderne sont représentés par la carte bancaire et le télépaiement.

- Les cartes inter bancaires (CIB) : Désignent tout support physique doté d'une piste magnétique et d'un microprocesseur appelé « puce » qui garantit la sérénité et la sécurité dans le déroulement des transactions de paiement. Elles permettent de faciliter le quotidien des porteurs de la carte par la simplicité des opérations de retrait et de paiement (Annexe n°01)

La carte interbancaires présent plusieurs avantages, on peut citer à titre d'exemple :

- Ne pas avoir des excès de liquidité sur soi ;
- Faire des achats en ligne ;
- Protection renforcée grâce au code confidentiel personnel ;
- Disposer de son argent à tout moment 24h/24 et 7jours/7 via les distributeurs automatiques de billets (DAB)

- Le télépaiement (E-paiement) : est un mode de paiement effectué par voie électronique. Le télépaiement permet de régler des factures à distance et d'effectuer un paiement entre un acheteur et un vendeur, sans que les deux contractants ne soient face à face. Il suffit de s'inscrire à un tel mode de paiement pour confirmer son accord pour que la facture soit payée ou le bien soit acheté.

L'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis au secteur bancaire de diversifier ses services adoptant ainsi de nouveaux moyens et systèmes de paiement au projet de développement de la banque. Après la monnaie fiduciaire vient la monnaie scripturale, puis la monnaie électronique, cette évolution permet plus de flexibilité, gain de temps et renforcement de la sécurité contre les vols physiques (espèces et chèques...).

Section 04 : Les risques et les garanties liées à l'activité bancaire

Le risque est un élément indissociable et intimement lié à l'activité bancaire en générale et aux opérations de crédit en particulier, cela quelle que soit la pertinence et la performance de l'étude de la demande de financement et la vigilance entreprise. De ce fait, la

notion du risque persiste et devient le principal souci du banquier bailleur de fonds, à défaut donc d'un risque nul, le banquier cherche à le réduire au maximum.

En effet, le risque lié à l'activité bancaire peut se présenter sous plusieurs facettes que le banquier devra identifier, cerner, et gérer afin de s'en prémunir au mieux. Dans ce qui suit, nous allons exposer d'une manière succincte ces différents types de risque ainsi que les moyens de prévention.

4.1 Définition de risque bancaire :

Le risque Selon C. BIALES et al, est défini comme étant, «la possibilité d'une perte ou d'un dommage»³⁴. Le risque est présenté aussi comme; «l'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement sont adverses»³⁵. Le risque est lié à la survenance d'un événement que l'on ne peut prévoir, la probabilité de subir une perte lorsque la banque est confrontée à un environnement dont les fluctuations sont défavorables.

4.2 Les catégories des risques bancaires :

La banque, durant l'exercice de son activité, est exposée à divers risques qui peuvent avoir diverses origines. Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser à ces différents risques liés à l'activité bancaire.

4.2.1 Le risque de crédit :

Le risque de crédit peut aussi traduire d'une façon plus vaste par la dépréciation de la situation financière du débiteur, il s'agit du risque de non remboursement d'une dette par un emprunteur.

Appelé également le risque de contrepartie ou d'insolvabilité qui se traduit par la défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle l'établissement de crédit détient une créance ou tout autre engagement de même nature. La défaillance de contrepartie entraîne une perte correspondant au non-paiement partiel ou total des fonds prêtés par l'établissement de crédit.

³⁴C. BIALES et al. *Op.cit.* p.537

³⁵Joël, BESSIS, 1995, *Gestion des risques et gestion actif-passif des banques*, éditions Dalloz, Paris, , p.2.

4.2.2 Le risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux peut être défini comme le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources.

Ainsi, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour minimiser ce risque, d'une part, et apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (taux de réescompte), d'autre part.

4.2.3 Le risque de change :

Le risque de change est la hausse de la devise par rapport à sa monnaie est un coût pour l'établissement, c'est-à-dire évolutions défavorables des cours d'une devise dans laquelle un établissement détient des créances et dettes. C'est un risque qui intervient lors des investissements à l'étranger et pour les produits financiers en devise étrangère.

4.2.4 Le risque de solvabilité :

Une banque est dite solvable lorsque, la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités, le risque d'insolvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour faire face à des pertes éventuelles. Ainsi, ce risque résulte d'une part, de l'apparition d'un ou plusieurs risques (de marché, de taux, de change, de liquidité...etc.) que la banque n'a pu éviter.

4.2.5 Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qui se rapporte au manque de liquidité disponible pour faire face aux demandes de retraits de fonds. Le risque de liquidité ne survient que s'il y a défiance, c'est-à-dire retrait plus d'argent qu'il n'y a de dépôts de la clientèle,

Pour cela elles peuvent éprouver des difficultés à rembourser leur clients, notamment si elles utilisent les dépôts à court terme pour financer les prêts à long terme.

4.2.6 Le risque pays :

Le risque de non-remboursement total ou partiel des dettes ou engagements détenus sur un client résidant dans un autre pays, est appelé risque pays lorsque le non-remboursement

des créances résulte de la volonté ou de la situation économique du pays dans lequel réside le débiteur. De ce fait le risque pays est l'éventualité pour une banque de subir une perte résultant du contexte économique et politique d'un Etat étranger, dans lequel réside le débiteur.

4.2.7 Le risque opérationnel :

Le risque opérationnel résulte d'une inadaptation ou d'une défaillance des procédures, du personnel, systèmes internes ou à des évènements extérieurs.

4.2.8 Le risque juridique :

Le risque juridique est un risque résultant de la violation ou de non-respect d'une loi ou de la réglementation.

4.3 Les garanties bancaires :

L'étude de crédit, aussi rigoureuse et complète qu'elle puisse être, ne peut éliminer d'une manière totale et définitive les risques inhérents à tout concours accordé aux clients. Ainsi, le banquier devra se prémunir des aléas qui pourraient lui être préjudiciables en recourant aux garanties.

Toutefois, la constitution de garantie reste une démarche subsidiaire à l'étude que le banquier développe, ce dernier ne consent pas de crédit, parce qu'il a des garanties considérables mais par ce que son étude justifie la solvabilité de son emprunteur et la rentabilité des projets à financer. De ce fait, les garanties restent un élément accessoire et non préalable. Elles sont scindées en deux grandes catégories, à savoir, les garanties personnelles et les garanties réelles.

4.3.1 Définition d'une garantie :

Une garantie est « une assurance que le débiteur doit donner à son créancier, afin de certifier que le crédit sera bien remboursé. »³⁶

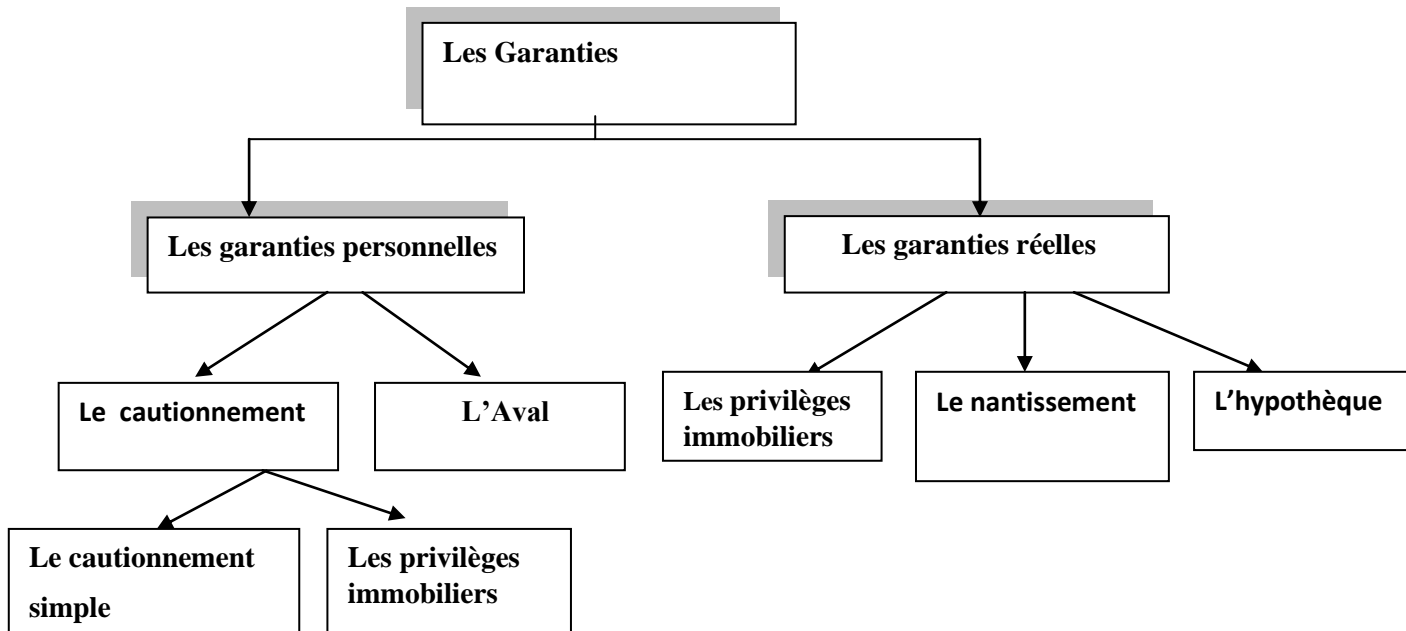
La garantie bancaire est une forme de contrat dont le but de garantir le remboursement dans le cas où l'une des deux parties ne peut plus rembourser ces dettes.

³⁶<https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-garantie-credit-2188.php> consulté le 30 mai 2021

4.3.2 La typologie des garanties :

On peut distinguer deux grands types de garanties : les garanties personnelles et les garanties réelles.

Figure N°09 : Les différents types de garanties.



Source : Etabli par nous-mêmes a partir des prés-requis précédant.

4.3.2.1 Les garanties personnelles :

Sont définie comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) jugée solvable, pour garantir au banquier l'exécution des obligations du débiteur, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval.

- Le cautionnement :

L'article 644³⁷ du code civil stipule : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». Le cautionnement peut être simple ou solidaire.

³⁷L'article 644³⁷ du code civil.

- Le cautionnement simple :

Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion ; le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

- Le cautionnement solidaire :

Il implique la renonciation de la caution solidaire ne bénéficie ni du bénéfice de discussion ni de celui de division. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

- L'aval :

« L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire avec débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé »³⁸

4.3.2.2 Les garanties réelles :

Les garanties réelles consistent dans l'affectation par le débiteur d'un élément déterminé de son patrimoine mobilier ou immobilier au bénéfice d'un créancier ; elles peuvent être également constituées par un tiers intervenant au profit du débiteur ».

Les principales garanties sont l'hypothèque, le nantissement et le gage véhicule.

- L'hypothèque:

L'hypothèque est : « le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui permet de rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».³⁹

³⁸L'article 407 du code de commerce.

³⁹L'article 882 du code civil.

- Le nantissement :

« le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige , pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers , à remettre, au créancier ou une tierce personne choisie par les parties , un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier , un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance , et peut se faire payer sur le prix de cet objet , en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ». ⁴⁰

- Les garanties complémentaires et assimilées :

La Banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque ou sinistre éventuel. Il s'agit de :

- Assurance incendie ;
- Assurance catastrophes naturelles CAT NAT ;
- Assurance tous risques pour le matériel roulant ;
- Assurance décès insolvabilité absolu ou définitif (DIAD)
- Assurance multirisque professionnelle pour les équipements, la marchandise (MRP)...

Toutefois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de subrogation » au profit de la banque.

CONCLUSION :

Pour conclure ce deuxième chapitre, on peut dire que la banque joue un rôle primordial dans le financement de l'activité économique, par la diversification en matière des crédits offerts, ainsi que le développement des moyens de paiement pour répondre aux besoins de ses clients qui ne cessent d'évoluer dans le temps

Par conséquent, les banques sont exposées aux multiples risques bien évidemment des risques majeurs qui pourront engendrer un impact négatif sur la santé financière de la banque.

⁴⁰Article 948 du code civil

Pour y parvenir aux différents risques cités auparavant les banques sont dans l'obligation de se protéger par la demande des garanties fiables pour faire face à tout éventuel risque.

En revanche le système bancaire peut se retrouver dans des situations imprévisibles malgré les efforts fournis pour assurer le bon déroulement de ses activités notamment dans les périodes des crises inattendues comme la crise sanitaire mondiale de coronavirus qui a bouleversée l'intégralité des secteurs économiques sujet qui fera l'objet d'étude de notre troisième chapitre.

Chapitre 3

Impact du Covid-19 sur l'évolution de l'activité bancaire (Cas SGA)

INTRODUCTION :

Le monde a subi une crise sanitaire sans précédent, il s'agit de la pandémie de coronavirus qui a démarrée à Wuhan, en Chine, fin 2019. Cette crise s'est rapidement propagée à l'ensemble des pays de la planète avec un bilan de contaminations et de décès lourd.

A cause de la propagation du COVID-19 et suite aux mesures de « distanciation sociale », plusieurs banques dans le monde entier et notamment en Algérie ont vécu des phases complexes, dues au choc causé par le COVID-19 qui constitue un point de basculement pour l'économie mondiale.

Le groupe Société Générale comme toutes les autres banques n'est pas épargné de cette tragédie. Dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, Société Générale Algérie a pris des mesures concrètes pour garder leur positionnement et agir pour l'avenir, tout en restant vigilantes quant à leurs stratégies et leurs marques, du fait que les forces du marché et les comportements des clients peuvent changer suite à la crise actuelle, tout comme le souligne Shayne Elliott, PDG du groupe bancaire ANZ⁴¹ en disant que ce que nous apprenons de l'histoire, c'est que l'économie après une crise est toujours très différente de l'économie d'avant la crise, elle changera et les consommateurs changeront de comportement.

Dans ce troisième chapitre nous allons déduire l'impact de covid-19 sur l'activité bancaire en générale et la Société Générale en particulier.

⁴¹ANZ: *Australia and New Zealand Banking.*

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil « SGA ».

La Société Générale « SG », est l'une des plus anciennes banques françaises, créée le 4 mai 1864, par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

1.1 Historique de la société générale:

La société générale est installée à Londres dès 1871, et elle a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la SG à des pays du centre de l'Europe « Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg », à son implantation en Afrique du nord « 1909-1911 » et plus tard, aux Etats-Unis d'Amérique (1940).

Après avoir installé un bureau de liaison à Alger le 29 juillet 1987, Société Générale, est l'une des toutes premières banques privées à s'installer en Algérie. La SGA a décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création au premier semestre 2000 d'une banque de plein exercice détenue à 100% par le groupe SGA, son capital social a été porté en 2019 à 20 000 000 000,00 DA, Son réseau, en constante extension, est constitué de 91 agences réparties sur 31 wilayas dont 13 Centres d'Affaires .

En 2001, la SGA a absorbé la SG et elle n'a pas cessé de croître jusqu'à devenir la troisième banque de financement et d'investissement de la zone euro à l'international, elle est présente dans 85 pays sur tous les continents.

Le développement de la « SGA » a connu plusieurs étapes⁴² :

- **1987** : Ouverture d'un bureau de représentation.
- **1998/1999** : Obtention de l'Agrément Bancaire et création de la filiale Société Générale Algérie.
- **2000** : Ouverture à la clientèle de la 1ère Agence d'El Biar en mars 2000.
- **2004** : Société Générale Algérie filiale à 100% du Groupe Société Générale après rachat des actionnaires minoritaires.

⁴²Document interne de la banque SGA.

- **2007** : Création de la Direction Grandes Entreprises Internationales (DGEI).
- **2008** : Création de la Direction Grandes Entreprises Nationales (DGEN).
- **2009** : Création de l'activité Banque de Financement d'Investissement (BFI).
- **2010** : Création de quatre Centres d'Affaires à Alger (Chéraga-Amara, Dar El-Beïda, Rouiba-Hassiba et Constantine-Palma) pour mieux servir les PME.
- **2011** : Création de l'Agence Clientèle Patrimoniale (ACP) et nouvelle posture de communication basée sur la valeur « Esprit d'équipe »
- **2012** : L'ouverture de 15 nouvelles agences à travers le territoire national.
- **2013** : L'ouverture de la Salle des Marchés et création de la filiale Global Trade Bank (GTB).
- **2014/2015** : L'ouverture de quatre (04) Centres d'Affaires (Dar El Beïda- Blida-TiziOuzou- Rouiba).
- **2015** : Célébration des 15 ans de la banque et visite en Algérie du premier responsable Groupe Frédéric Oudéa.
- **2016** : L'ouverture du Centre d'Affaires de Annaba.
- **2017** : L'ouverture de quatre nouvelles agences (M'sila-Tiaret-El Kseur-Blida).
- **2018** : L'ouverture de deux nouvelles agences (El Tarf - El Khroub), l'organisation de la PanafricanValleyCommunity et la création de la première agence bancaire solaire en Algérie (Ghardaïa).
- **2019** : La création du Centre d'Affaires Sidi Bel Abbès, l'ouverture de l'agence Télémly (Alger), la fusion des deux agences bancaires KoubaRabia et les Lauriers (Alger), l'organisation du séminaire Corporate Afrique - Bassin méditerranéen et Outre-mer.

La SGA classe ses agences d'activité comme :

- Agence Retail (PRI-PRO) : ayant à sa charge la clientèle de particulier, la clientèle professionnelle (PRO-LIB) et la clientèle commerciale dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 000,00 DA (Exemple : Salariés ; pharmaciens, médecins, avocats, TPE dont le CA < 200 000 KDZD....) ;

- Centre d’Affaire ou Business Center (BC) : ayant à sa charge la clientèle PME appelée aussi CORPORATE et dont le chiffre d’affaire est supérieur à 200 000 000,00 DA (Exemple client Groupe IFRI, Générale Emballage SPA, RAMDY,...) ;
- Direction des Grandes Entreprises (DGE) : ayant à sa charge les grandes entreprises Nationale (telles que le groupe CEVITAL ; MECHELIN Algérie, DIAMAL SPA...DANONE DJURDJURA Algérie...)

1.2 Présentation de l’agence d’AKBOU (00502) :

SGA agence AKBOU a été agréée en 2006 et a ouvert ses portes aux publics durant la même année.

Il s'agit d'une agence qui a démarré à vocation multi marchés (tout segment de clientèle confondus) à savoir : Clientèle de particuliers et Clientèle professionnelles, segmentées RETAIL, ainsi que la clientèle commercial ou entreprise sur le segment CORPORATE.

L’agence est installée initialement au niveau de la Route ZHUN Commune Akbou (Rue DEBBIH Chérif) et a été délocalisée à partir de 2014 au niveau de la RN N°26 Faubourg de la gare Akbou pour mieux se rapprocher de sa clientèle et leur faciliter l'accès.

Aspect opérationnel, il s'agit d'une agence qui offre une gamme diversifiés de produits et services bancaire et financiers, elle propose tout types de comptes et de placement (Chèques, courants, professionnels, épargnes et devises, DAT et BDC), les produits de la banque à distance (Consultations de comptes, éditions relevé et pièces comptables ainsi que les opérations simples de virement et demande de chèque de banque), elle octroi des crédits aux particuliers, aux professionnels et aussi aux entreprises, elle prends en charge également les opérations de commerce international dans le cadre de la gestion des importations de biens et service.

Elle est organisée en deux compartiments principaux, à savoir :

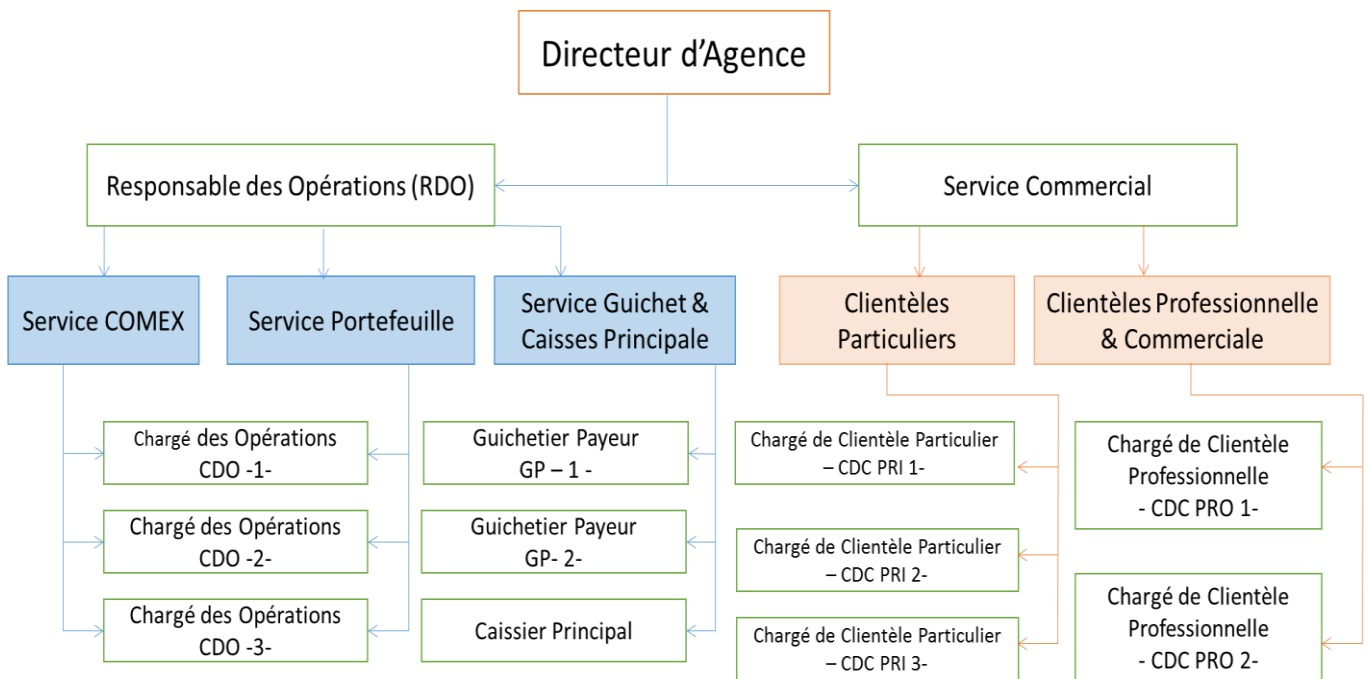
- **La banque au quotidien (BAQ)** : composé du guichet et de la caisse principale qui s'en chargent des opérations de retraits, virements espèce, l'établissement des chèques de banques (chèques certifiés), les relevés de comptes, conservation des moyens de paiements (chéquiers et cartes CIB) et leurs délivrance aux clients....Le service portefeuille chargé du traitement des valeurs (chèques et traites) via la télé compensation et l'encaissement classique (pour les lettres de change); le service commerce extérieur

qui gère les dossiers de domiciliations import et export, les remises et crédits documentaires ainsi que les transferts libres.

- **Compartiment commercial** : composé des chargés de clientèle (particuliers, professionnels et commerciaux) dont la mission principale est la gestion, le développement et rentabilisation d'un portefeuille client dont ils ont la charge (prospection de nouveaux clients, vente des produits de la banque notamment les crédits sous toutes leurs formes..., le montage des dossiers de crédit et le suivi des remboursements des engagements accordés.....

L'agence à l'instar de toute la banque est équipé du matériel informatique adéquat, des processus et outils très sophistiqué tels que : Delta Bank Version 10, la messagerie Outlook, le workflow, Select system pour la gestion de la monétique, un canal info et les plateformes de e-learning...

Figure N° 10 : Organigramme de SGA agence d'AKBOU.



Source : document interne de la banque SGA.

Section 02: L'impact de la crise sanitaire de COVID-19 sur le secteur bancaire (ETUDE DE CAS DE SGA, AGENCE AKBOU 00502)

Le Covid-19 a provoqué une profonde onde de choc qui a secoué tous les secteurs de l'économie mondiale notamment le système bancaire. Tous les pays du monde ont mis en application un état d'urgence sanitaire et un confinement dans l'optique de pouvoir lutter contre cette pandémie delà décline les questions ci-dessous :

- Qu'ace que le Covid-19 ?
- Comment le COVID-19 a bouleversé le monde en générale et le secteur bancaire en particulier ?

2.1 Définition de la pandémie de COVID-19 :

Le COVID-19 : C'est la nouvelle souche de coronavirus apparue pour la première fois à Wuhan, en Chine, en décembre 2019.

Le Covid-19 est une maladie respiratoire hautement contagieuse qui peut être mortelle chez les patients fragilisés qui présentent une maladie respiratoire d'intensité légère à modérée et se rétabliront sans avoir besoin d'un traitement particulier. Les personnes âgées et celles qui ont d'autres problèmes de santé, tels qu'une maladie cardiovasculaire, un diabète, une maladie respiratoire chronique ou un cancer. Ce virus se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées⁴³.

2.2 COVID-19, et le secteur bancaire :

Les établissements de crédits continuent à être exposés aux divers risques. A titre d'exemple nous citons les portefeuilles des institutions de micro finance (IMF) assujetties à des tensions en raison des prêts accordés aux ménages dont les revenus sont volatils et qui ne disposent pas d'actifs, et certains pourraient ne pas être en mesure de conserver leur solvabilité. Les institutions à risque sont notamment celles qui disposent de devises fortes, de financements à court terme ou de passifs interbancaires, ou encore celles qui sont fortement concentrées dans des secteurs particulièrement touchés par la crise de Covid-19.

⁴³<https://www.futura-sciences.com/> consulte le 10 juin 2021

Il est évident de dire que la crise du coronavirus est une menace pour le secteur bancaire et l'économie mondiale, Cette crise s'est rapidement propagée à l'ensemble des pays, les banques sont directement impactées par les effets de cette crise. Cette situation a conduit à une chute brutale de l'activité économique au niveau mondial avec des difficultés financières comme la baisse des taux d'intérêt, chute de la production de crédit, des crédits à taux d'intérêt nul, augmentation des taux d'utilisation des lignes autorisées, la suppression ou la réduction de certains frais bancaires, la mobilité limitée des consommateurs, la baisse des revenus de certains employés, le ralentissement de l'économie mondiale depuis la fin de l'année 2019.

Ces problèmes pourraient entraîner un « resserrement du crédit », avec une forte réduction des nouveaux prêts. Par conséquent, le secteur bancaire viendra aggraver la récession déjà en cours et enfin l'effondrement systématique de nombreux systèmes bancaires nationaux.

Dans cette deuxième section nous essayerons de mettre en pratique toutes les notions théoriques développées dans les deux chapitres précédant, et analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des activités de la société générale Algérie en générale et l'agence 502 d'Akbou en particulier dont laquelle on a effectué notre stage pratique.

2.3 Etude de l'évolution des nouveaux comptes :

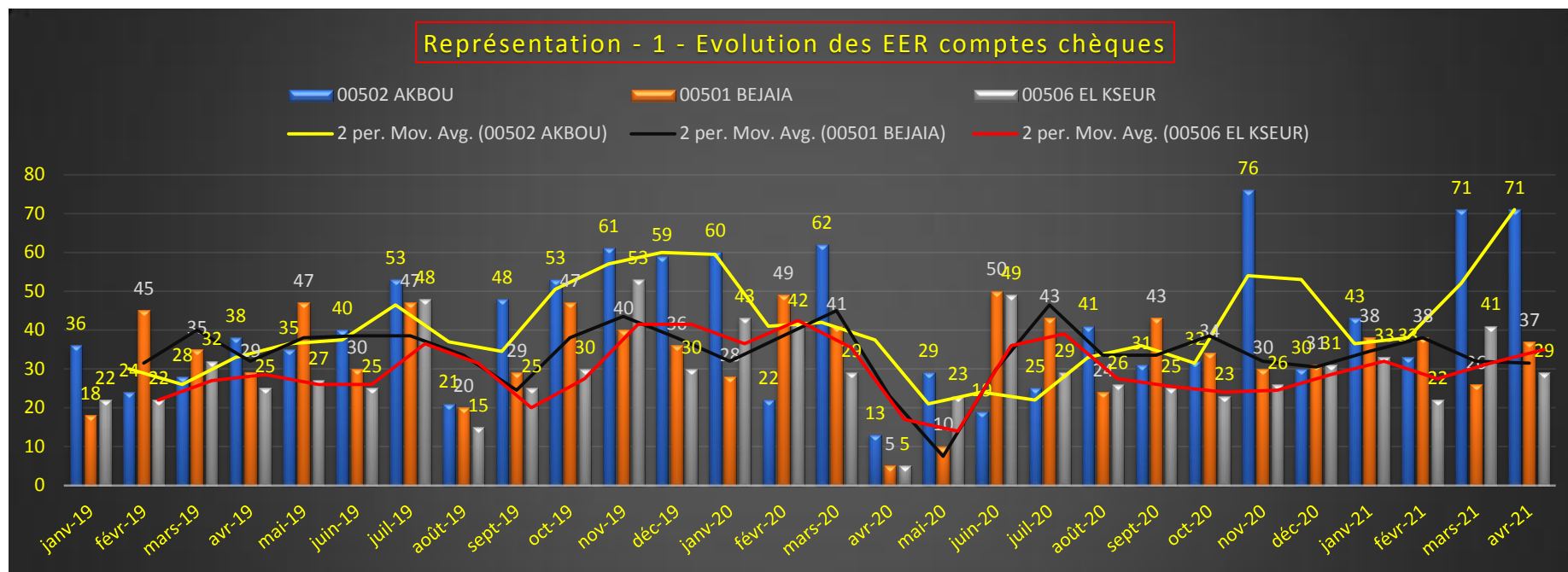
Les nouvelles entrées en relations sont des nouveaux comptes ouverts par l'agence et qui représente un indicateur du dynamisme commercial de l'agence, de son efficacité commercial en termes d'acquisition clientèle et traduit également l'intensité de l'activité économique, la création d'entreprises et la population active.

Pratiquement, nous avons effectué une extraction à partir du système d'information Delta Bank⁴⁴ des comptes ouvert depuis janvier 2019 à Avril 2021 sur les agences suivantes : AKBOU 00502 ; Béjaia 00501 et EL KSEUR 00506.

Nous avons scindés et compté le nombre de comptes par catégorie à savoir : Compte chèque ; Compte commercial, compte épargne et compte devise.

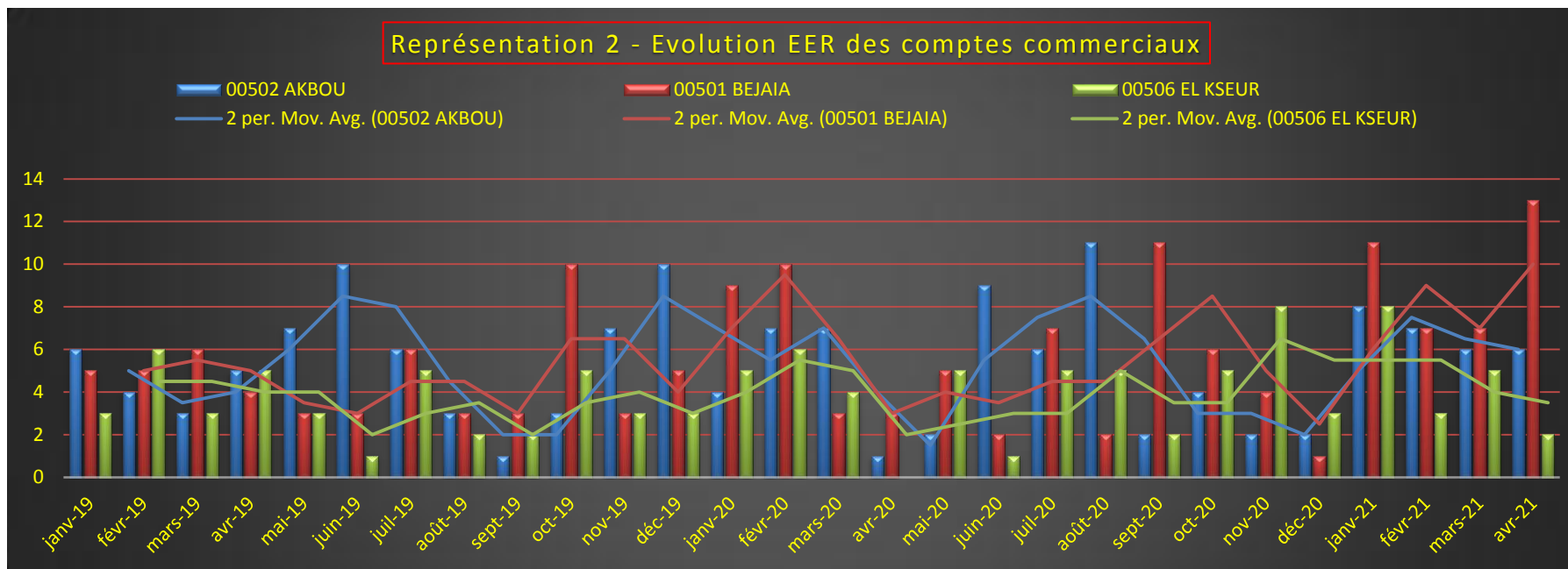
⁴⁴Delta Bank : Logiciel utilisé au sein de la SGA.

Figure N°11 : Les comptes chèques.



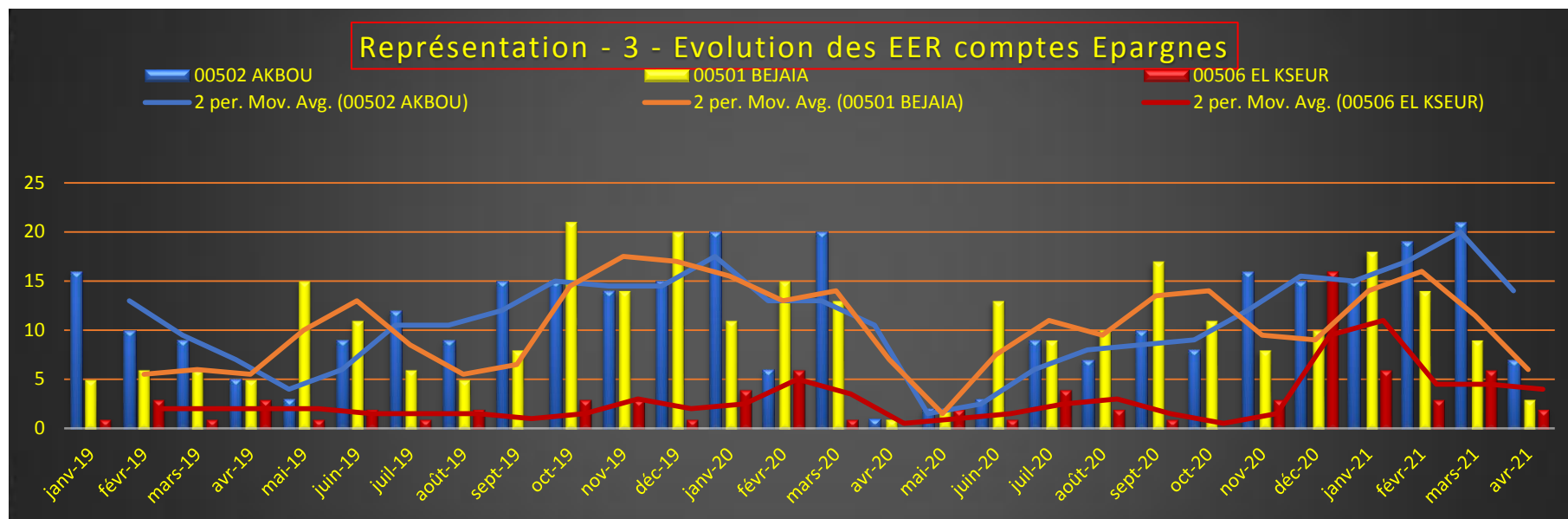
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N° 12 : Les comptes commerciaux



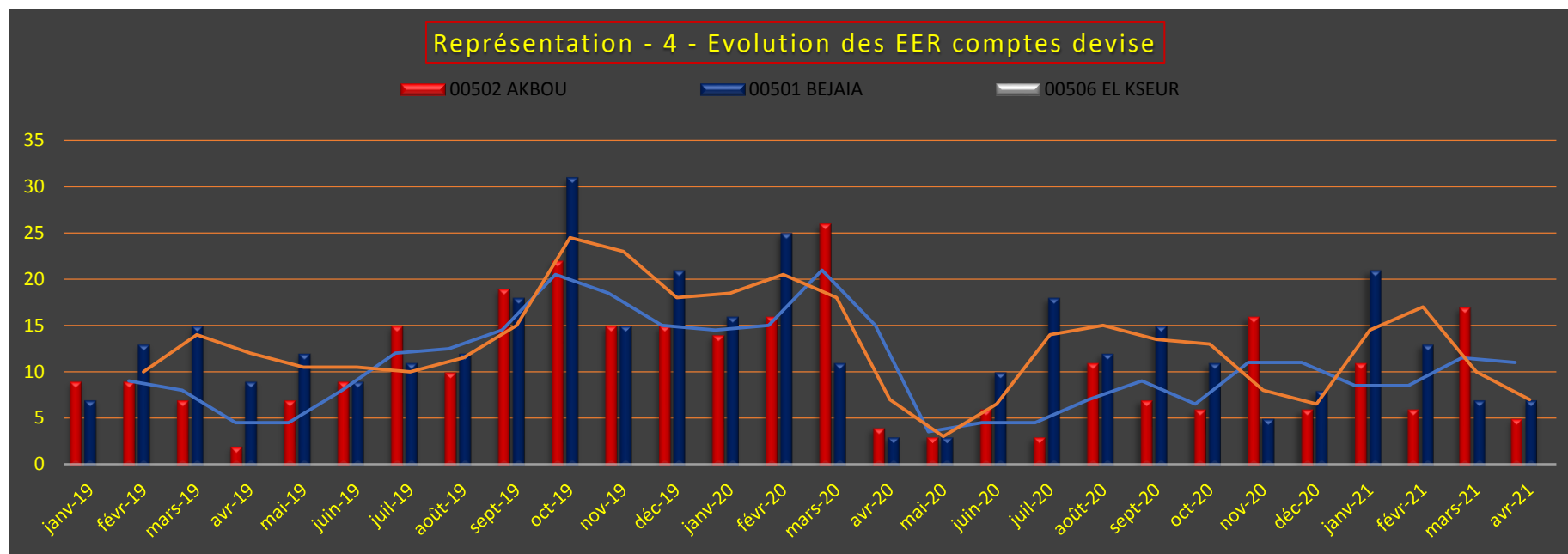
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N°13 : Les comptes Epargnes.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N°14 :Les comptes Devise.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

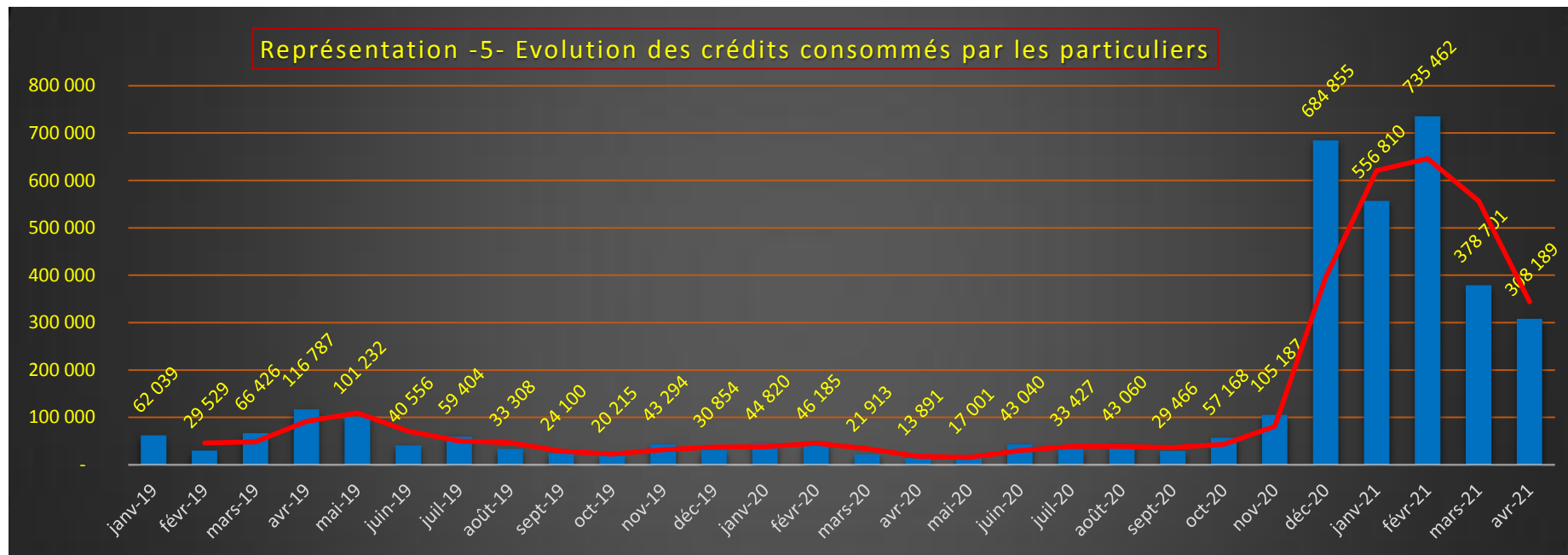
Constats et commentaires au sujet de l'évolution des entrées en relations :

- Les courbes tendances représentatives des nouvelles entrées en relations se joignent et dénotent une chute remarquable durant mars 2020 en atteignant un seuil minimale (pic) en mois de mai 2020, ce qui coïncide avec la phase de forte propagation de la pandémie de coronavirus (première vague, virus encore inconnu), et cela pour toutes les agences de SGA (Akbou, El kseur et Bejaia).
- L'abrégement du nombre des nouveaux comptes est dû aux conditions de confinement et la limitation des déplacements notamment les déplacements inter wilaya, cause qui a freiné l'activité de la société générale Algérie en matière d'ouverture des nouveaux comptes.
- Une reprise progressive de l'activité d'ouverture des comptes chèques a été constaté à partir du mois de juin suite à l'adaptation à la crise sanitaire et la mise en place des conditions adéquates pour assurer la continuité de l'activité des agences tout en protégeant le personnel et les clients.

2.4 Etude de l'évolution des crédits consommés :

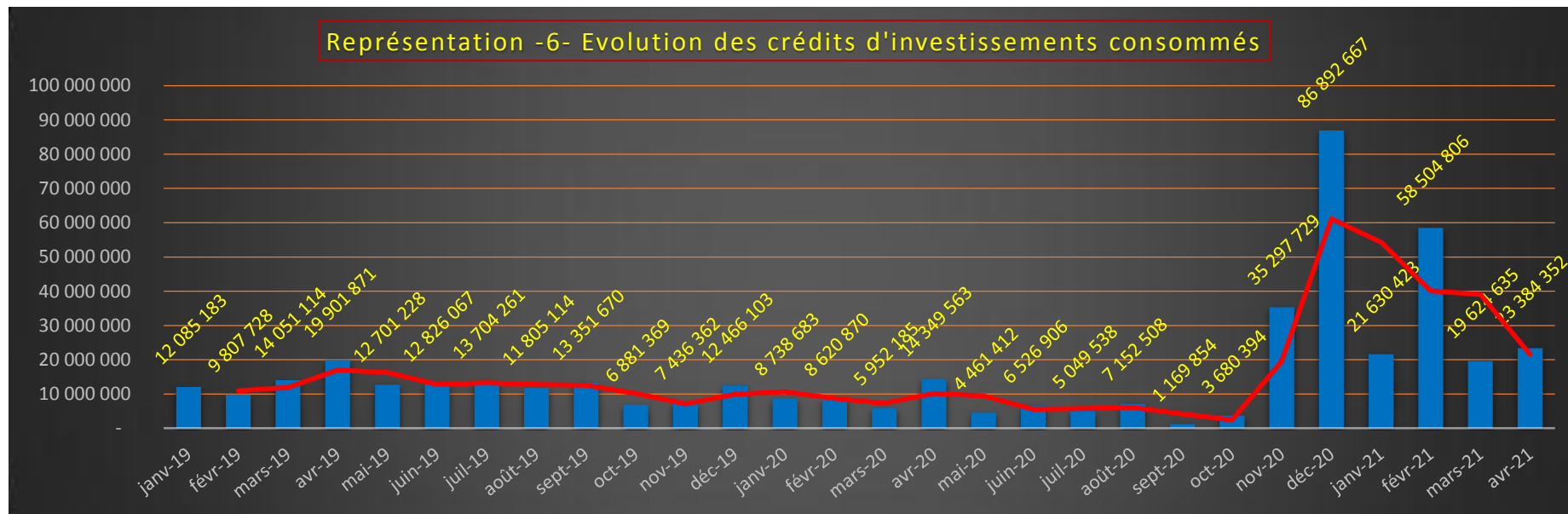
On se basant sur les extractions des décaissements de crédits à partir de Delta Bank, nous avons regroupé par type les montants des crédits consommés par (toutes les agences SGA) afin de permettre d'analyser cette grandeur (Crédit) qui est tant importante pour la banque et l'évolution de l'économie en générale.

Figure N°15 : Les crédits consommés par la clientèle de particuliers.



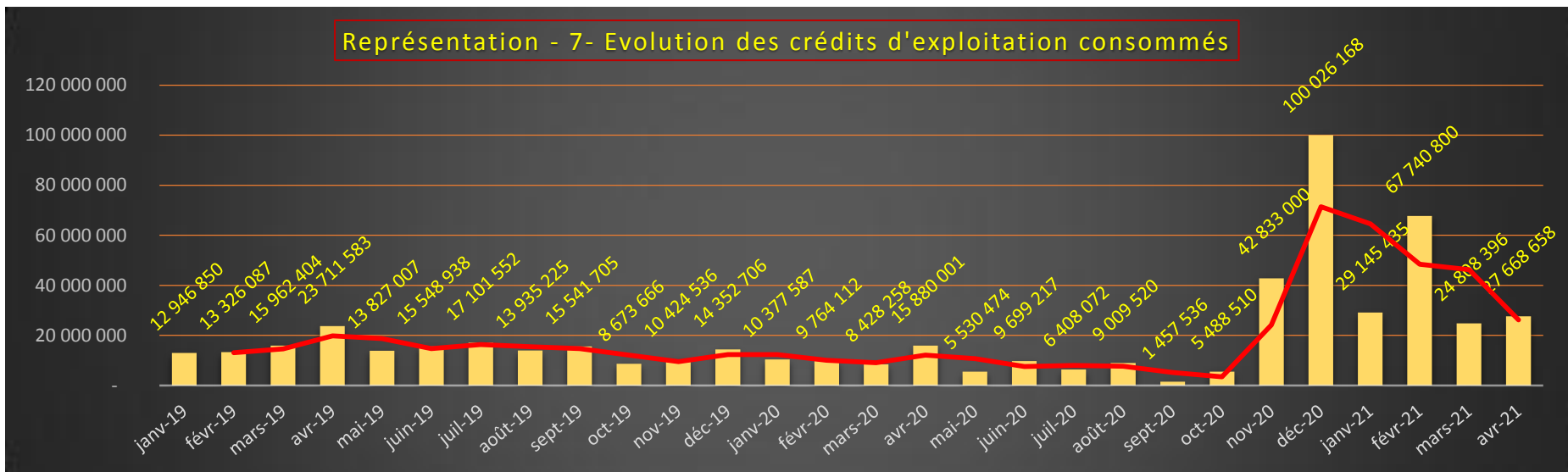
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N°16 : Evolution des crédits d'investissements consommés.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N°17 : Evolution des crédits d'exploitation consommés.



Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Constats et commentaires liés à l'évolution des crédits consommés :

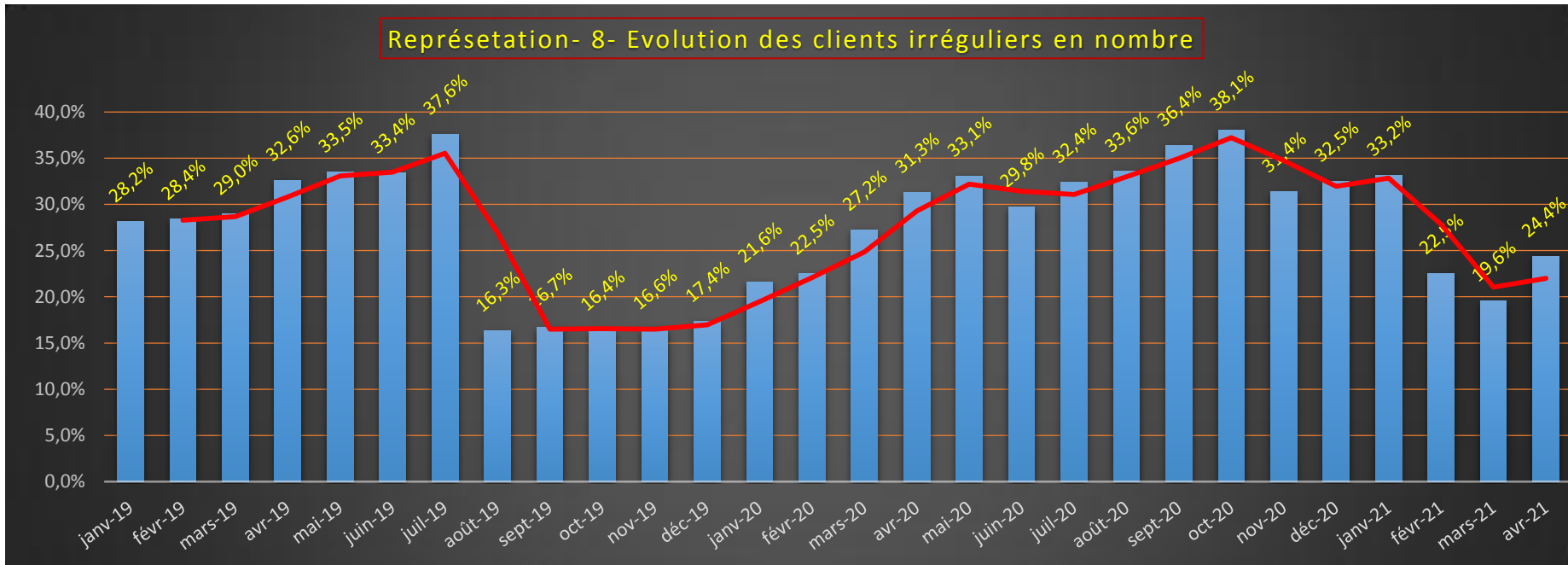
- Les crédits accordés aux ménages ont subi une baisse à leurs niveaux minimum durant les mois de Mars, Avril et Mai 2020 correspondant aux périodes de confinement obligatoire lié à la pandémie COVID-19.
- Une reprise progressive a été constatée depuis l'allègement des conditions de confinement et la maîtrise de la crise sanitaire par les mesures barrières prises; reprise constatée à partir du mois de juin 2020.
- L'évolution importante des niveaux des crédits accordés à partir de Décembre 2020 est la conséquence, d'une part, de l'allègement des nouvelles conditions d'octroi des crédits immobiliers type Aménagement (7 ans au lieu de 5 ans max) et la signature de nouvelles conventions de partenariat dans le cadre du crédit à la consommation et la maîtrise de la pandémie et la levée progressive du confinement à domicile sur plusieurs Wilaya, d'autre part. (Rappelons qu'il s'agit des chiffres banque)
- La période de Mai à Octobre 2020 est caractérisée par la baisse des encours de crédits détenus envers les entreprises (professionnelle et Corporate) suite à la décision prise par la direction de la banque de suspendre temporairement les crédits destinés aux nouvelles créations (Start-up) et par la même d'annuler jusqu'à nouvel ordre, les pouvoirs de signature local (Responsable d'agence et Directeur Régional) sur les crédits d'investissements (création ou extension)
- Une nette reprise est constatée en fin d'année 2020 après l'allègement des conditions de confinement et la régression de la pandémie (reprise des prospections et quête de nouveaux clients, notification par la DIR-RISQUE des nouveaux crédits d'investissement et le renouvellement des crédits de fonctionnement)

En général, nous constatons une nette baisse des encours consommés sur la période allant du mois de Mai à Octobre 2020 avec un rebond important en fin d'année 2020.

2.5 Etude de l'évolution des taux des clients irréguliers (impayés) :

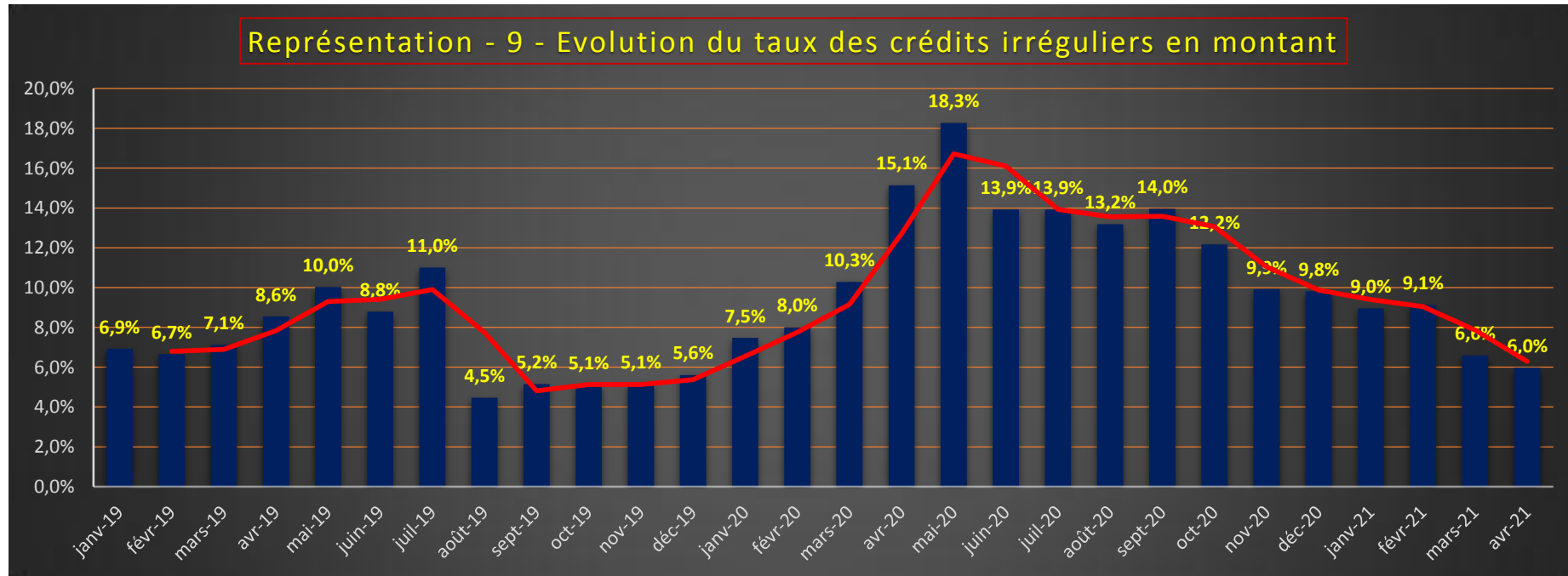
Les irréguliers représentent les clients n'ayant pas parvenu à honorer les échéances de leurs crédits à bonnes dates, il s'agit des contreparties représentant des impayés ou des comptes anormalement positionnés (débiteurs sans autorisations de crédit) à la fin de chaque mois. Une situation est tirée au dernier jour de chaque mois afin d'apprécier le niveau des risques d'immobilisation des créances et/ou de non remboursement des crédits consentis. Cette démarche permet également d'anticiper les actions de recouvrement idoines et d'éviter le cumul de montants importants en impayés.

Figure N°18 : Taux des clients irréguliers en pourcentage



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Figure N°19 : Taux des clients irréguliers en Montant.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Constats et commentaires liés à l'évolution du taux des clients irréguliers :

- Le nombre de client irréguliers (1 ou + échéance prêts non honorés) a été ramené à un niveau maîtrisable par la banque à partir du mois d'Aout 2019 après d'importants efforts fournis par la banque dans le cadre du suivi des crédits accordés et sur orientations et recommandations de la Direction Générale qui a assigné des objectifs visant à minimiser le taux de clients en situation d'impayés.
- Les répercussions de la crise sanitaire a fait augmenter cette courbe à des niveaux parfois très inquiétant (octobre 2020 : presque 40%) malgré les dispositions prises par la banque afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les clients directement touchés et qui on formule leurs demande de rééchelonnement. Un retour à la normal commence à être ressenti à partir du mois de février 2021.
- Nous constatons clairement les effets de la crise COVID-19 sur le développement et l'augmentation du taux des crédits irréguliers (échéances non réglées à temps). Le taux commence a dépassé le taux objectif de la banque (-10%) exactement à partir du mois de avril 2020 avec la première vague du corona virus et les contraintes liées au confinement à domicile.
- Les demandes de rééchelonnement accordées par la banque ont permet d'accompagner les clients en difficultés et de par la même de baisser progressivement le taux d'irréguliers qui avait atteint son niveau habituel de 10% à partir du la fin de l'année 2020.

Section 03 : Les mesures de prévention prise par la société générale Algérie contre la crise sanitaire de coronavirus.

Dans le cadre de cette période difficile de la crise COVID-19, Société Générale est amenée à mobiliser tous les efforts et déploie tous les moyens afin d'assurer la sécurité des collaborateurs et des clients, qui demeure sa priorité absolue dans le cadre du dispositif déjà déployé par SGA, suite à la pandémie du coronavirus, et en application des dispositions prévues par les autorités locales et par le groupe société générale.

3.1 Les moyens de préventions et de protection:

3.1.1 Le port du masque est obligatoire au sein des agences SGA :

Conformément aux consignes gouvernementales, le port du masque est obligatoire partout au sein des locaux de SGA, y compris au poste de travail (dans les open-espaces). Le port du masque est également obligatoire dans toutes les salles de réunion, y compris lorsqu'un collaborateur est seul dans la salle.

- Les collaborateurs ont la possibilité de porter leurs propre masque, sous condition qu'ils seront certifiés à la norme AFNOR S76-001 (un masque en tissu « fabriqué maison » n'est pas certifié)
- Le collaborateur doit avoir un masque propre à enfiler lorsqu'il entre dans l'entreprise. Il est conseillé de retirer le masque utilisé dans les transports avant l'entrée dans l'entreprise.

3.1.2 Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale

Pour gérer cette crise sans précédente, SGA a mis en place des mesures barrières pour la limitation de la propagation de la pandémie de coronavirus comme :

- Les mesures de nettoyage ont été renforcées dès le démarrage de la crise en utilisant des produits désinfectants notamment pour les rompes d'escaliers, les ascenseurs, les poignées de porte...etc
- La mise en place des solutions hydro-alcooliques à l'entrée et à tous les bureaux de l'agence

- La fermeture temporaire de l'espace de restauration (au niveau de la direction générale).
- les agences sont désormais majoritairement ouvertes le matin sur rendez-vous et l'après-midi uniquement par téléphone, pour traiter en priorité les demandes urgentes qui ne peuvent pas être gérées à distance.
- La limitation des déplacements des collègues, entre les structures du siège, aux stricts besoins professionnels
- Tous les déplacements professionnels, entrant et sortants de la filiale, vers l'étranger et à l'intérieur du pays sont suspendus, sauf pour les cas de nécessité absolue, et sous réserve de la validation de la direction générale
- Les stagiaires sont dispenses de venir sur site jusqu'à nouvel ordre.
- Le port du masque est obligatoire dans les ascenseurs (y compris ceux des parkings). Le nombre maximal de personnes autorisées est indiqué à l'entrée de chaque ascenseur, permettant ainsi de respecter la préconisation de distanciation sociale.
- Les réunions indispensables en présentiel dans les locaux restent possibles si les participants restent masqués mais sont limitées à la moitié de la capacité des salles avec un plafond à 10 personnes. Les réunions à distance doivent être privilégiées.
- Les déplacements chez les clients, prospects ou prestataires ne sont pas autorisés. Les exceptions à cette règle (motifs impérieux, finalisation d'opérations, etc. ...) doivent rester en nombre limité et être validées par le responsable de l'activité.

3.1.3 Les mesures sociales exceptionnelles⁴⁵ :

- A l'occasion du mois de ramadhan la société générale a apporté une contribution symbolique pour ses collaborateurs afin de traverser cette situation sanitaire particulière, le comité de participation en concertation avec la direction générale a décidé l'attribution d'une allocation exceptionnelle aux collaborateurs de SGA

⁴⁵www.societegenerale.com consulté le 12 juin 2021.

- Ajout d'une nouvelle rubrique au plan de la complémentaire santé SAHETNA, dédié au (scanner covid-19) avec un plafond de 10000dzd par an, au profit des collaborateurs et membres de leurs familles bénéficiaires du dispositif.
- Les personnes vulnérables (et celles partageant le domicile d'une personne vulnérable) elles doivent travailler à distance si cela est possible. Si le recours au travail à distance n'est pas possible. Les salariés à risque de développer une forme grave de Covid 19 bénéficieront du dispositif légal d'activité partielle sous réserve de transmettre un certificat de leur médecin et de respecter les conditions posées par le Gouvernement ainsi que les salariés partageant le domicile d'une personne à risque de développer une forme grave de Covid 19 bénéficieront d'une application volontaire du dispositif légal d'activité partielle sous réserve de transmettre une attestation sur l'honneur en ce sens.

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent liée à l'épidémie du coronavirus, le groupe Société Générale est totalement rassembler pour la lutte contre le covid-19 par l'élaboration de trois objectifs prioritaires guident nos actions : contribuer à endiguer l'épidémie en appliquant les mesures de sécurité dans l'ensemble des agences, assurer la continuité d'activité en tant qu'opérateur vital, et accompagner les clients, les collaborateurs, les fournisseurs et les partenaires pendant cette période difficile dans chaque pays où le Groupe est présent. Pour affronter cette crise exceptionnelle, qui aura des conséquences profondes à court et à moyen terme.

Si les banques ne sont pas à l'origine de la crise sanitaire, elles pourraient, en revanche, être une partie de la solution, en étant utilisées comme instruments pour favoriser la reprise économique. Les banques vont à la fois permettre d'éviter les faillites des entreprises et jouer leur rôle de financeur de l'économie réelle.

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement, conduisant au confinement de l'ensemble de la population, ont bouleversé les interactions des différents acteurs économiques. Pour préserver la continuité de l'activité toutes les banques ont dû activer un plan d'urgence qu'est le télétravail.

Le télétravail est une forme d'organisation du travail par le biais de laquelle le salarié réalise de façon régulière et volontaire des tâches, qui auraient pu être exécutées au sein de

l'entreprise, en dehors des locaux de la société, en utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment l'internet⁴⁶.

Le coronavirus vit avec la monnaie (pièces et billets) et se transporte avec elle, et l'organisation mondiale de la santé a encouragé les paiements sans contact, du fait que la manipulation de l'argent qui passe par différentes mains pose un risque pour la santé. Certains clients hésitent alors à utiliser les distributeurs automatiques de billets de peur d'attraper le virus. De telles craintes auront inévitablement un impact négatif à long terme sur la monnaie et une tendance à la hausse de l'utilisation de la monnaie numérique. Le désir des consommateurs pour les services bancaires numériques, ainsi que les paiements électroniques sans contact augmentera très probablement, forçant de nombreuses institutions financières traditionnelles à accélérer les efforts d'innovation numérique.

En ce qui concerne la Société Générale a dû déployer en 15 jours l'accès à distance de 50 000 collaborateurs. Les transactions à distance ont été décuplées. Le télétravail a dû être généralisé. 90% des salariés hors agences ont pu être placés en télétravail pour certaines banques. Des activités jusqu'ici inéligibles au télétravail, telles que les opérations de paiements ou de trading se sont retrouvées en quelques jours réalisées à distance par des collaborateurs équipés en urgence. Les processus ont dû être adaptés. Il y a eu des simplifications des procédures opérationnelles, des recours intensifs aux outils digitaux pour faire face à l'afflux des demandes de prêts garantis par l'Etat (PGE), des recours à la robotisation des traitements d'information, ou encore des workflows d'approbation de signatures digitales.

La pandémie sanitaire que nous vivons a mis à jour de nouvelles pratiques de management, de collaboration et de communication, mais aussi un nouveau rapport au travail. En quelques semaines, le télétravail est devenu une réalité incontournable et une nouvelle norme d'usage pour de nombreuses banques à travers le monde

⁴⁶OLLIVER, D, (2019). *MANAGER LE TRAVAIL A DISTANCE ET LE TELETRAVAIL, les bonnes pratiques des nouveaux modes de travail*, Gereso Edition, 2eme édition. Pp112

CONCLUSION

La crise sanitaire de COVID-19 a conduit à une chute brutale pour l'intégralité des banques Algériennes. la SGA, à l'instar de toutes les banques et établissements financiers n'est pas épargnée par les effets néfastes de cette pandémie qui leurs à causer une baisse importante de rentabilité suite a une diminution considérable du nombre des ouverture de tout type de compte notamment les comptes devises qui ont subi un abaissement sans précédant surtout pour l'agence de El kseur qui a enregistré aucune ouverture pendant toute la période de COVID-19 . Quant aux crédits consommés par les ménages et les entreprises la banque société générale a atteint son niveau minimal pendant le deuxième et le troisième trimestre de l'année 2020 suite aux conditions lier au confinement et fermeture de certaines entreprises ainsi que la limitation des importations concernant le crédit auto pour les particuliers. Finalement face a cette situation plusieurs investisseurs et clients s'est retrouvés dans l'incapacité d'honorer leurs engagements d'où l'augmentation des taux des clients irréguliers notamment au mois de Mai 2020 qui a atteint 18,3% .En somme la crise de coronavirus a causé un déséquilibre dans l'ensemble des activités habituelles de la banque société générale Algérie.

Dans le but de contenir la crise et contourné ses effets négatifs, Société Générale Algérie a adopté plusieurs actions et chantiers dont les réflexions sur le développement du digital comme levier clé pour transformer la relation bancaire établie avec ses clients d'un lien directe a un lien virtuel. Cette accélération de la transition numérique reflète la tendance d'interconnexion croissante des individus et des systèmes qui touche l'ensemble des activités de la Banque. Cette dernière doit réinventer les interfaces d'interactions avec ses clients et la manière de concevoir des services tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données.

La pandémie peut laisser présager un risque de contre-performance pour l'ensemble de l'économie mondiale, et plus particulièrement pour les banques qui jouent un rôle majeur de coordinateurs. Face à cette incertitude, les banques risquent donc de freiner leur capacité d'investissement à un moment crucial, où au contraire, elles doivent investir encore plus pour imaginer un futur meilleur.

Conclusion Générale

Conclusion générale

En raison de la pandémie mondiale de Covid-19, la majorité de l'humanité est appelée à pratiquer une forme de confinement et fait face à la réduction de ses libertés individuelles. La situation sanitaire actuelle a forcé les entreprises à s'engager dans des mesures sanitaires particulières afin de préserver l'activité mais surtout la santé des employés.

L'objectif ultime de ce travail de recherche, c'est de présenter une étude sur un sujet d'actualité qui est la crise sanitaire de COVID-19 et ses effets sur le secteur bancaire en générale et la société générale Algérie en particulier.

Aux termes de ce présent mémoire, nous avons étudié les effets de la crise sanitaire COVID-19 sur l'évolution de l'activité bancaire et avons d'abord mis l'accent sur les notions théoriques de base relatives à la banque, commençant par la définition de la banque, le rôle et ses différentes fonctions, Delà, il est clair que la banque est au cœur de l'économie nationale et occupe une place centrale dans le marché financier. Elle permet le financement et le développement de l'activité économique, ce qui vient confirmer la première hypothèse. Pour enchaîner nous avons abordé également le concept de l'intermédiation qui est l'élément fondamental dans le financement de l'économie et enfin pour conclure ce chapitre nous avons cité brièvement les principales réformes du système bancaire Algérien.

Le deuxième chapitre est consacré pour l'aspect théorique du crédit et le financement de l'économie dans lequel on a exposé les différents types de crédit, l'analyse des risques auxquelles sont exposées les banques et les dispositifs de couverture. Ensuite, on a consacré une partie pour exposer les moyens de paiement vue que le système de paiement constitue un axe essentiel pour l'activité bancaire.

Notre étude pratique nous amène aussi à confirmer notre deuxième hypothèse du travail, à savoir, les freins causés par la pandémie de coronavirus pour l'ensemble des activités du secteur bancaire dont la Société Générale Algérie fait partie

Durant notre stage pratique au sein de la société générale Algérie agence 502 d'AKBOU, on a eu l'opportunité d'accéder aux données et extractions (états) de différentes transactions effectuées durant la période de COVID-19, de janvier 2019 jusqu'à avril 2021, une période suffisante qui nous a permis de tirer les résultats suivants :

Conclusion générale

- Concernant les nouvelles ouvertures des comptes les trois agences de la banque société générale Algérie (Akbou, Elkseur et Bejaïa) ont enregistré une baisse remarquable dans le nombre des nouveaux comptes ouverts et cela pour les différents types de comptes (chèque, commerciale, épargne et devise) notamment dans la période de mars 2020 à mai 2020
- Les crédits consommés par les particuliers à leurs tours ont subi une baisse considérable durant la période mai 2020 jusqu'à septembre 2020 notamment le crédit auto étant donné que les importations sont limitées, également une baisse des crédits consommés par les entreprises plus particulièrement en septembre 2020.
- Un véritable impact sur le taux des clients en situation d'irrégularité qui surpasse les normes exigés par la SGA qui ne doit pas dépasser 10% .durant la période de décembre 2019 à mai 2020 les taux ne cessent d'augmentés pour atteindre un pic maximal de 18.3% qui représente un incontestable risque sur l'activité de la société générale Algérie.

Finalement, à la fin ce chapitre, nous pouvons dire que la crise du COVID-19 est une crise sans précédent qui a mit en péril chacun des pays qu'elle touche et laissera une empreinte durable sur leur économie.

La pandémie était un révélateur de plusieurs dysfonctionnements mais aussi le plus grand défi auquel nous avons été confrontés pour l'adoption de nouvelles stratégies qui permettent la continuité de l'activité bancaire dans notre cas d'étude.

La crise du COVID-19 aura été révélatrice de certaines tendances émergentes, à l'instar d'accélération de tendances dans l'adoption du digital comme solution pour faire face à cette situation sanitaire que nous vivons.

Aujourd'hui les transformations digitales autrement dit la transformation numérique est le processus qui permet aux banques ou aux entreprises d'intégrer toutes les technologies et services digitales à leurs activités pour éviter cette vie stressante, pouvoir concilier la vie de famille et la vie professionnelle et gagner en productivité, le télétravail reste très bénéfique aussi bien pour la banque que le salarié.

Conclusion générale

Pour conclure ce travail, il est important de souligné qu'à travers nos trois chapitre, nous avons pu apporter des réponses à notre question principale et à nos questions secondaires. Nous avons aussi pu vérifier et confirmer nos hypothèses.

Bibliographie

Bibliographie

OUVRAGES ET REVUES

- Abdelkrim NAAS. Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, paris, 2003.
- Alain Beitone, ChrintineDollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain le gardez « Dictionnaire des sciences économique » paris 1991.
- ALBERT L., Les mécanismes collectifs de crédits : Une nouvelle solution miracles, FNNDP, Namur, 1997.
- Algérien, MEDIA BANK, 06-2000, n°48, Banque d'Algérie.
- AMMOUR, Benhalima. « Le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Algerie1996,
- Batac, Julien, et Vincent Maymo. « Les nouveaux outils de pilotage dans les banques », *Revue française de gestion*, vol. 191, no. 1, 2009.
- BERNARD & COLLI, dictionnaire économique et financier, Paris, Ed. du seuil,rue Jacob, 1996.
- BESSIS, Joël. « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », éditions Dalloz, Paris, 1995.
- Bolusset. Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007
- Bouyakoub F « l'entreprise et son financement bancaire » édition casbah, Alger.
- C. BIALES et al. Op.cit.
- CHOAIB EL-HASSAR, réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire
- Dov, OGIEN, Comptabilité et audit bancaires, Dunod, 2e éd, Paris, 2008
- KPMG, « guide des banques et des établissements en Algérie », Edition ELLIPSE, Algérie 2012.

- L.HONORE, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000
- Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris
- LEGRAND, G et H. MARTNI. Management des opérations de commerce international, Dunod, 2e éd, Paris, 1995.
- Luc, BERNET ROLLAND. Principe de techniques bancaires, édition Dunod , Paris
- Mansouri Mansour « Système et pratique bancaire en Algérie » éd Houma, Alger2006
- Paveau et F.Duphil, « Pratique de commerce international », édition Foucher, 2013
- Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1er édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; 2004 .
- S.PIEDELVIERE. « Instrument de crédit et de paiement », Edition DALLOZ, paris1999,
- OLLIVER, D. (2019). MANAGER LE TRAVAIL A DISTANCE ET LE TELETRAVAIL, les bonnes pratiques des nouveaux modes de travail. Gereso Edition (2eme édition).

Mémoires et Thèses :

- AMZAL. Fouzia et Melle GHANEM Yasmina « Essai d'évaluation du développement de l'intermédiation financier en Algérie. Etat des lieux et contraintes ».
- YAICI Hassina « financement d'un projet d'investissement cas société géniale agence 502 akbou » Université Abderrahmane Mira de Bejaia. Promotion 2017/2018.
- MANLAN Akou Maryline. Et M. IRNATENE Mansour « la gestion des crédits bancaires et son impacte sur la rentabilité bancaire : cas de la BADR Tizi-Ouzou » promotion 2016/2017.
- AMIMEUR Fatima et Mme HAMANI Lynda « Système bancaire algérien et financement de l'économie nationale :Etude comparative entre les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie) »Université Abderrahmane Mira de Bejaia. promotion 2014

Articles

- AMIN. R. & OUAHI. L. (2020), «Covid-19 : L'impact sur les banques et le rôle des médias sociaux dans le marketing bancaire. Cas des banques commerciales au Maroc », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 3 : Numéro 3»
- Bennis. L & Lamrani. K (2021) « Coronavirus et son impact sur le marché financier et les sociétés cotées en bourse », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 2».
- DAHMANI, A. & ELAKRY, E. (2020) « La COVID-19 un accélérateur du Télétravail pour les Entreprises », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 7 / Volume 3 : Numéro 2 ».
- Ch. Bialès, 16/07/13, ''L'intermédiation financière'' .2

Lois et textes réglementaires :

- Article 407 du code de commerce.
- Article 644 du code civil.
- Article 882 du code civil.
- Article 948 du code civil
- Article L. 531-1 du Code monétaire et financier .
- Articles 66 à 69 de l'ordonnance 03/11 du 26/08/2003 .
- Loi à partir du journal officiel N°1, date 4 janvier 1964.
- Loi à partir du Journal officiel N°29, date 10 mai 1963.

ORDONNANCES

- Ordonnance N°66-178 du 13 juin 1966 du Journal officiel N°51, date 14 juin 1966
- ordonnance N°66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel N°75, date 5 septembre 1969,
- Ordonnance sur la monnaie et le crédit de 03-11 du 26 août 2003

Sites Internet :

- BADR, [<http://www.badr-bank.dz/>], (page consultée le « 25 mai 2021).
- BDL, [<http://www.bdl.dz/>], (page consultée le 25 mai 2021).
- <http://corinne.zambotto.free.fr/cours/ed/ECO03.pdf>consulté le 29 mai 2021
- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-garantie-credit-2188.php>consulté le 30 mai 2021.
- <https://www.futura-sciences.com>consulté le 10 juin 2021.
- www.societegenerale.comconsulté le 12 juin 2021.

Autre :

- Source SGA

Annexes

AnnexeN°01 : Carte inter bancaire (CIB)



Annexe N°02: Evolution des nouvelles entrées en relations.

Types CPT	Agence	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21
Comptes chèques 115 + 128	00502 AKBOU	36	24	28	38	35	40	53	21	48	53	61	59	60	22	62	13	29	19	25	41	31	32	76	30	43	33	71	71
	00501 BEJAIA	18	45	35	29	47	30	47	20	29	47	40	36	28	49	41	5	10	50	43	24	43	34	30	31	38	38	26	37
	00506 EL KSEUR	22	22	32	25	27	25	48	15	25	30	53	30	43	42	29	5	23	49	29	26	25	23	26	31	33	22	41	29
Comptes commercial 113 et 017	00502 AKBOU	6	4	3	5	7	10	6	3	1	3	7	10	4	7	7	1	2	9	6	11	2	4	2	2	8	7	6	6
	00501 BEJAIA	5	5	6	4	3	3	6	3	3	10	3	5	9	10	3	3	5	2	7	2	11	6	4	1	11	7	7	13
	00506 EL KSEUR	3	6	3	5	3	1	5	2	2	5	3	3	5	6	4	0	5	1	5	5	2	5	8	3	8	3	5	2
Comptes Epargnes 400	00502 AKBOU	16	10	9	5	3	9	12	9	15	15	14	15	20	6	20	1	2	3	9	7	10	8	16	15	15	19	21	7
	00501 BEJAIA	5	6	6	5	15	11	6	5	8	21	14	20	11	15	13	1	2	13	9	10	17	11	8	10	18	14	9	3
	00506 EL KSEUR	1	3	1	3	1	2	1	2	0	3	3	1	4	6	1	0	2	1	4	2	1	0	3	16	6	3	6	2
Comptes Devise 122	00502 AKBOU	9	9	7	2	7	9	15	10	19	22	15	15	14	16	26	4	3	6	3	11	7	6	16	6	11	6	17	5
	00501 BEJAIA	7	13	15	9	12	9	11	12	18	31	15	21	16	25	11	3	3	10	18	12	15	11	5	8	21	13	7	7
	00506 EL KSEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°03: Evolution des crédits consommés par type de client /année 2019

Unité : KDZD

Rubriques	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
CREDITS AUX PARTICULIERS	62 039	29 529	66 426	116 787	101 232	40 556	59 404	33 308	24 100	20 215	43 294	30 854
Crédit à la consommation	27 449	17 096	22 187	21 824	36 311	16 453	36 912	28 788	17 902	11 062	35 215	24 841
Crédit immobilier	26 387	3 915	7 157	3 312	5 715	5 450	7 009	-	1 500	1 614	5 680	5 033
Crédit Auto	8 203	8 518	37 082	91 651	59 206	18 653	15 483	4 520	4 698	7 539	2 399	980
CREDITS AUX ENTREPRISES	13 741 985	13 400 110	16 215 296	24 816 211	15 272 160	17 548 214	17 167 114	14 001 595	15 814 626	9 411 360	10 814 652	14 369 778
Crédit de d'investissement	795 135	74 023	252 892	1 104 628	1 445 153	1 999 276	65 562	66 370	272 921	737 694	390 116	17 072
Crédit d'exploitation	12 946 850	13 326 087	15 962 404	23 711 583	13 827 007	15 548 938	17 101 552	13 935 225	15 541 705	8 673 666	10 424 536	14 352 706
Crédit documentaire import	6 275	2 773	23 925	1 969	2 971	28 583	91 940	29 721	12 835	1 018	1 623	9 940

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°04 : Evolution des crédits consommés par type de client /année 2020

Unité : KDZD

Rubriques	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
CREDITS AUX PARTICULIERS	44 820	46 185	21 913	13 891	17 001	43 040	33 427	43 060	29 466	57 168	105 187	684 855
Crédit à la consommation	24 122	31 325	15 007	9 421	13 435	39 340	29 077	27 147	26 866	26 265	75 075	470 352
Crédit immobilier	17 798	14 860	6 906	2 300	3 566	3 700	4 350	15 913	2 600	30 903	30 112	214 503
Crédit Auto	2 900	-	-	2 170	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDITS AUX ENTREPRISES	10 764 796	10 096 129	8 428 258	15 969 734	5 547 593	9 704 361	7 439 526	9 069 334	1 499 007	5 558 518	42 833 000	101 643 453
Crédit de d'investissement	387 209	332 017	-	89 733	17 119	5 144	1 031 454	59 814	41 471	70 008	-	1 617 285
Crédit d'exploitation	10 377 587	9 764 112	8 428 258	15 880 001	5 530 474	9 699 217	6 408 072	9 009 520	1 457 536	5 488 510	42 833 000	100 026 168
Crédit documentaire import	430	2 225	888	4 420	5 517	3 752	65 970	3 131	10 020	5 414	13 673	89 715

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°05 : Evolution des crédits consommés par type de client /année 2021.

Unité : KDZD

Rubriques	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21
CREDITS AUX PARTICULIERS	556 810	735 462	378 701	308 189
Crédit à la consommation	357 798	460 986	221 911	209 554
Crédit immobilier	198 056	274 476	156 790	98 635
Crédit Auto	956	-	-	-
CREDITS AUX ENTREPRISES	30 219 929	68 560 528	26 455 061	29 680 616
Crédit de d'investissement	1 074 494	819 728	1 646 665	2 011 958
Crédit d'exploitation	29 145 435	67 740 800	24 808 396	27 668 658
Crédit documentaire import	60 792	85 425	76 263	62 970

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°06: Evolution des taux des clients irréguliers /année 2019.

Rubriques	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Total engagement Mt	19 687 194	19 457 365	19 424 478	19 562 944	19 832 479	19 666 240	19 307 913	19 009 735	19 852 365	19 589 217	19 345 852	19 246 829
NBRE client à engagement	5 770	5 757	5 773	5 984	6 045	6 036	6 237	4 987	5 095	5 120	5 144	4 898
Engagement irrégulier	1 363 691	1 296 137	1 383 875	1 672 668	1 991 306	1 728 488	2 126 458	850 472	1 022 952	1 001 528	995 327	1 079 596
Nombre irrégulier	1625	1636	1672	1952	2027	2019	2347	813	850	841	852	850
Taux irrégulier en nombre	28,2%	28,4%	29,0%	32,6%	33,5%	33,4%	37,6%	16,3%	16,7%	16,4%	16,6%	17,4%
Taux irrégulier en Montant	6,9%	6,7%	7,1%	8,6%	10,0%	8,8%	11,0%	4,5%	5,2%	5,1%	5,1%	5,6%

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°07 : Evolution des taux des clients irréguliers /année 2020.

Rubriques	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Total engagement Mt	19 030 696	19 075 451	19 000 520	18 632 038	18 485 845	17 890 740	17 250 850	16 711 257	16 657 338	16 311 022	16 542 635	16 743 919
Nbre client à engagement	5 019	5 022	5 134	5 179	5 154	5 105	5 089	5 066	4 958	5 093	4 638	4 456
Engagement irrégulier	1 423 136	1 529 535	1 955 210	2 822 687	3 378 178	2 492 453	2 401 555	2 204 800	2 326 214	1 985 120	1 640 748	1 644 788
Nombre irrégulier	1 086	1 130	1 399	1 622	1 705	1 519	1 649	1 701	1 804	1 939	1 456	1 450
Taux irrégulier en nombre	21,6%	22,5%	27,2%	31,3%	33,1%	29,8%	32,4%	33,6%	36,4%	38,1%	31,4%	32,5%
Taux irrégulier en Montant	7,5%	8,0%	10,3%	15,1%	18,3%	13,9%	13,9%	13,2%	14,0%	12,2%	9,9%	9,8%

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Annexe N°08 : Evolution des taux des clients irréguliers /année 2021.

Rubriques	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21
Total engagement Mt	16 327 803	15 854 364	15 881 052	15 900 400
NBRE client à engagement	4 764	4 067	3 862	4 027
Engagement irrégulier	1 463 029	1 446 522	1 047 490	951 759
Nombre irrégulier	1580	917	756	982
Taux irrégulier en nombre	33,2%	22,5%	19,6%	24,4%
Taux irrégulier en Montant	9,0%	9,1%	6,6%	6,0%

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des extractions de la société générale Algérie.

Liste des figures

Liste des figures

Figure N°01 : Le système financier.

Figure N°02 : L'intermédiation du bilan.

Figure N°03 : Intermédiation du marché.

Figure N°04 : représentation du mécanisme d'une opération de crédit-bail.

Figure N°05 : Financement désintermédié (ou financement direct).

Figure N°06 : Le circuit de financement de l'économie.

Figure N°07 : Paiement par la monnaie fiduciaire.

Figure N°08 : Paiement par monnaie scripturale.

Figure N°09 : Les différents types de garanties.

Figure N°10 : Organigramme de SGA agence d'AKBOU.

Figure N°11 : Les comptes chèques.

Figure N°12 : Les comptes commerciaux.

Figure N°13 : Les comptes Epargnes.

Figure N°14 : Les comptes Devise.

Figure N°15 : Evolution des crédits consommés par les particuliers.

Figure N°16 : Evolution des crédits d'investissements consommés.

Figure N°17 : Evolution des crédits d'exploitation consommés.

Figure N°18 : Taux des clients irréguliers en Nombres.

Figure N°19 : Taux des clients irréguliers en Montant.

Table des matières

Table des matières

Introduction générale	1
<i>Chapitre 1 La structure générale du système bancaire</i>	
Introduction.....	6
Section 01: Concepts relatifs à la banque	6
1.1 Définition de la banque :.....	6
1.2 Les types de banques :	7
1.2.1 La banque centrale :	7
1.2.2 Les banques commerciales :.....	8
1.2.3 Les banques d'affaires :.....	8
1.2.4 Les banques de dépôt :.....	8
1.2.5 Les Banques d'investissement :	8
1.3 Le rôle et les fonctions de la banque.....	9
1.3.1 La collecte des dépôts (ressources).....	9
1.3.2 L'octroi de crédit	9
1.3.3 La gestion des moyens de paiement :.....	9
Section 02 : intermédiation financière	10
2.1 Définition du concept d'intermédiation financière	10
2.2 Les types d'intermédiaires financiers	11
2.2.1 Les institutions de dépôts :	12
2.2.3 Les entreprises d'investissements :	13
2.3 La typologie d'intermédiation financière :.....	15
2.3.1 L'intermédiation du bilan ; intermédiation active ; finance indirecte.	15
2.3.2 L'intermédiation du marché :.....	16
Section 03 : le système bancaire Algérien.	18
3.1 L'évolution du système bancaire Algérien	18
3.1.1 L'étape de la souveraineté 1962-1966 :	18
3.1.2 L'étape de la Nationalisation (1966-1970) :	19
3.1.3 L'étape de la Spécialisation (1970-1979) :.....	20
3.1.4 L'étape de la restructuration organique (1980-1986) :.....	21
3.1.5 Le système bancaire algérien de 1990 à nos jours :	21
Conclusion	23
<i>Chapitre 2 Le financement de l'économie par le crédit</i>	
INTRODUCTION :	25
Section 01 : Aspect théorique de crédit.	26

1.1 Définition du crédit :	26
1.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire :	27
1.3 Le rôle du crédit :	28
1.4 Les formes de crédit :	28
1.4.1 Les crédits d'exploitation :	29
1-4-2 Les crédits d'investissements :	30
1.4.3 Les crédits au commerce extérieur :	31
1.4.4 Les crédits aux particuliers (salariés) :	33
Section 02 : Le financement de l'économie	34
2.1 Le financement interne :	34
2.2 Le financement externe :	35
2.2.1 Le financement indirect :	35
2.2.2 Le financement direct :	35
2.3 Les différentes modalités de financement de l'activité économique :	37
2.3.1 Les modalités de financement utilisables par les entreprises :	37
2.3.2 Les modalités de financement utilisables par les ménages :	38
2.3.3 Les modalités de financement utilisables par l'Etat :	38
Section 03 : Les moyens de paiement bancaires	39
3.1 Définition d'un système de paiement :	39
3.2 Définition des moyens de paiement:	40
3.3 La typologie des moyens de paiement :	40
3.3.1 Les moyens de paiement classiques :	40
3.3.2 Les instruments de paiement moderne	42
Section 04 : Les risques et les garanties liés à l'activité bancaire	42
4.1 Définition de risque bancaire :	43
4.2 Les catégories des risques bancaires :	43
4.2.1 Le risque de crédit :	43
4.2.2 Le risque de taux d'intérêt :	44
4.2.3 Le risque de change :	44
4.2.4 Le risque de solvabilité :	44
4.2.5 Le risque de liquidité :	44
4.2.6 Le risque pays :	44
4.2.7 Le risque opérationnel :	45
4.2.8 Le risque juridique :	45
4.3 Les garanties bancaires :	45

4.3.1 Définition d'une garantie :	45
4.3.2 La typologie des garanties :	46
4.3.2.1 Les garanties personnelles :	46
4.3.2.2 Les garanties réelles :	47
CONCLUSION :	48
Chapitre 3 Impact du Covid-19 sur l'évolution de l'activité bancaire (Cas SGA)	
INTRODUCTION :	50
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil « SGA ».	51
1.1 Historique de la société générale:	51
1.2 Présentation de l'agence d'AKBOU (00502) :	53
Section 02: L'impact de la crise sanitaire de COVID-19 sur le secteur bancaire (ETUDE DE CAS DE SGA, AGENCE AKBOU 00502).....	55
2.1 Définition de la pandémie de COVID-19 :	55
2.2 COVID-19, et le secteur bancaire :	55
2.3 Etude de l'évolution des nouveaux comptes :	56
2.4 Etude de l'évolution des crédits consommés :	62
2.5 Etude de l'évolution des taux des clients irréguliers (impayés) :	67
Section 03 : Les mesures de prévention prise par la société générale Algérie contre la crise sanitaire de coronavirus.....	71
3.1 Les moyens de préventions et de protection:	71
3.1.1 Le port du masque est obligatoire au sein des agences SGA :	71
3.1.2 Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.....	71
3.1.3 Les mesures sociales exceptionnelles :	72
CONCLUSION.....	75
Conclusion générale.....	76
Bibliographie	
<i>Annexes</i>	
Liste des figures	
<i>Table des matières</i>	

Résumé :

Il est connu depuis le 16^{ème} siècle que les banques exercent le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les apporteurs de capitaux, elles sont des instruments clés du maintien du système économique. La crise de Covid-19 a replacées sur le devant de la scène la question de la performance des systèmes bancaires.

La crise actuelle a montré que le monde n'était pas prêt à faire face à la pandémie de Covid-19. Le risque était connu mais considéré comme hypothétique. Dans la majorité des pays, les préparations n'étaient que superficielles. Les questions sanitaires et épidémiologiques n'avaient jusqu'à présent pas été perçues, en Algérie, comme un domaine affectant directement le secteur bancaire.

Le mémoire vise à étudier l'impact de Covid-19 sur l'ensemble des activités des banques algériennes, notamment celles de la banque « Société Générale/Algérie », dans l'objectif de faire ressortir des propositions académiques concernant le devenir de la banque algérienne face à cette situation de crise.

Utile de souligner que notre stage pratique a permis de percevoir l'impact de la crise sanitaire de Covid-19 sur la banque « Société Générale/Algérie ». En somme, il a été constaté une nette diminution du nombre des ouvertures des comptes, réduction des crédits consommés par les ménages et les entreprises, et une augmentation du nombre des clients irréguliers et ce, en raison de la fermeture, contraignante, de certaines agences bancaires, liée aux mesures de confinement et de distanciation, et de la défaillance des clients.

S'agissant des propositions établies à l'issue de l'étude, il est suggéré d'accélérer le processus de la digitalisation du secteur bancaire algérien. La digitalisation (numérisation) demeure une solution indispensable et la mieux indiquée, à l'état actuel, afin de minimiser l'impact de cette crise sanitaire et de renforcer, ainsi, les capacités de résilience des banques, en vue de faire face à un avenir incertain.

Abstract

It has been known since the 6th century that banks act as intermediaries between holders and providers of capital and are the key instruments for maintaining the economic system. The Covid-19 crisis has brought the issue of the banking systems' performance back to the forefront.

The current crisis has shown the world's unpreparedness to deal with the Covid-19 pandemic. The risk was known but considered hypothetical. In most countries, preparations were only superficial, health and epidemiological issues were not perceived until faced. In Algeria, the banking sector is one of the areas that suffered the most from the pandemic and its imposed constraints.

The thesis aims to study the impact of Covid-19 on all the activities of Algerian banks, including those of Société Générale/Algeria, to bring out academic proposals concerning the future of the Algerian banks in the face of this crisis.

It is important to underline that our internship allowed us to observe the impact of the Covid-19 health crisis on Société Générale/Algeria. In summary, we noticed a drastic decrease in the number of account openings, reduction in households and companies' credits consumption, and an increase in the number of irregular customers due to the closure and constraint of certain bank branches, related to lockdown and social distancing measures.

At the end of our study, we suggest that every financial institution in Algeria should make the transition to digitalization its top priority in order to stay competitive, relevant and build a consumer-centric culture. In addition to that, banking digitalization will help minimize the impact of any health crisis moving forward and will strengthen the economic resilience in the Algerian banking system in general.

ملخص

من المعروف منذ القرن السادس أن البنوك تلعب دور الوسيط بين حاملي و مقدمي رأس المال، فهي أدوات رئيسية للحفاظ على النظام الاقتصادي. لقد أظهرت الأزمة الحالية أن العالم لم يكن مستعدا لمواجهة جائحة كوفيد-19. كان الخطر معروفا لكنه اعتبر افتراضيا. في غالبية البلدان، كانت الاستعدادات سطحية فقط ولم يتم حتى الآن النظر إلى القضايا الصحية و الوبائية في الجزائر كمجال له تأثير مباشر على القطاع المصرفي. تهدف هذه المذكرة إلى دراسة تداعيات كوفيد-19 على جميع أنشطة البنوك الجزائرية و لا سيما بنك سوسيتي جنيرال ، و هذا لتسليط الضوء على المقترحات الأكاديمية المتعلقة بمستقبل البنك الجزائري الذي يواجه هذا الوضع المتأزم.

تجدر الإشارة أن التريص الذي قمنا به أتاح لنا الفرصة لإدراك مدى تأثير الأزمة الصحية لكوفيد-19 على البنك السالف الذكر. باختصار كان هناك انخفاض ملحوظ في عدد الحسابات المفتوحة و انخفاض القروض المطلوبة من طرف الأسر و الشركات و زيادة في عدد العملاء غير المنتظمين، وهذا بسبب الإغلاق الإجباري لبعض الفروع المصرفية المرتبطة بتدابير الغلق و التباعد المقررة من طرف السلطات العمومية.

فيما يخص المقترحات المستخلصة من الدراسة، نقترح تسريع عملية رقمته القطاع المصرفي الجزائري، و تضل الرقمنة الحل الأساسي و المناسب للوضع الحالي من اجل الحد من تداعيات و تأثيرات هذه الأزمة الصحية و بالتالي تعزيز قدرة البنوك على الصمود بهدف مواجهة مستقبل مجهول.